

Louange à Allah le Seigneur des mondes ! Que la paix et la bénédiction soient sur le Prophète Mouhammad, sa famille et tous ses compagnons.

L'Imam Mouhammad Ibn 'Abdi-Al-Wahhâb رحمه الله dit dans ce précieux livret connu sous le nom des "Trois fondements" : « **sache** ». Il s'agit d'un message destiné à l'étudiant en science religieuse ; ce qu'il veut lui dire c'est : « apprends et investis-toi dans l'acquisition de la science ». « **Qu'Allah te fasse miséricorde** » : c'est une marque d'affection qu'exprime le cheikh pour les étudiants en science en invoquant pour eux. En effet, celui à qui Allah fait miséricorde sera comblé de bonheur et de joie, et obtiendra le bien d'ici-bas et de l'au-delà. « **Que nous devons connaître les quatre points suivants** ».

« **Le premier : la science** » : [l'acquisition de] la science peut être une obligation individuelle pour toute personne responsable ou une obligation collective¹. « **Qui consiste à connaître Allah** » à travers Ses noms et attributs, « **Son Prophète** » Mouhammad ﷺ et « **l'Islam en se basant sur des preuves** ». Ces trois thèmes sont les trois fondements que le cheikh abordera de manière globale avant de les détailler.

« **Le deuxième : la mise en pratique de cette science** » : la mise en pratique est la finalité de l'apprentissage de la science. L'objectif n'est pas simplement d'emmagasiner des informations dans son cerveau, mais plutôt la réalisation de la foi et des actes de piété. Le savoir non-suivi de pratique porte préjudice à celui qui le détient et

¹ Si une partie de la communauté s'en préoccupe et s'en charge, le reste en est déchargé [Ndt.].

plaide en sa défaveur. C'est auprès d'Allah que nous cherchons refuge.

« **Le troisième : La transmission de cette science** » : si une personne étudie avec sérieux, acquiert le savoir et le met en pratique, elle se devra alors d'enseigner, de prêcher, d'ordonner le bien, de réprimander le mal et d'être profitable aux autres. Elle accomplira ainsi le rôle des messagers et de ceux qui les ont suivis.

« **Le quatrième : la patience face aux préjudices subis suite à la transmission de cette science** » : celui qui a le courage de prêcher les hommes, de leur commander [ce qui ne leur est pas familier] et de leur interdire ce à quoi ils sont habitués, sera forcément la cible de leurs attaques verbales et physiques. Il devra donc nécessairement patienter. C'est ce qu'Allah تعالى a dit à son Messager ﷺ : *« D'autres prophètes avant toi ont été accusés de mensonge. Mais ils ont supporté avec patience injures et persécutions jusqu'à ce que leur vint Notre secours »* [Sourate des Bestiaux, verset 34].

La patience est donc la base dans l'accomplissement des tâches importantes et des œuvres de piété.

« **La preuve** », concernant ces points « est cette parole du Très-Haut : *Au nom d'Allah l'Infiniment Miséricordieux, le Très-Miséricordieux « Je jure par le temps [2] que l'homme court à sa perte, [3] hormis ceux qui croient, pratiquent les bonnes œuvres, se recommandent mutuellement la droiture et se recommandent mutuellement l'endurance ! »* [Sourate du Temps, versets 1 à 3].

Cette sourate se compose de trois versets :

Le premier verset : « *Je jure par le temps* ». Allah prend le temps à témoin. Il lui appartient de jurer par ce qu'Il veut parmi Ses créatures. Le temps (*Al-'Asr*) est la durée des choses, il est défini par le cycle des nuits et des jours, des mois et des années² ; il est la durée de vie de l'homme, le champ d'activité, l'espace réservé à la pratique.

Le deuxième verset : « *Que l'homme court à sa perte* ». Voilà ce qu'Allah a promis. L'homme est ici l'être humain en général, dans toute son universalité : tous les hommes courent à leur perte, à l'exception de ceux qu'Allah a épargnés en disant : « *Formis ceux qui croient, pratiquent les bonnes œuvres, se recommandent mutuellement la droiture et se recommandent mutuellement l'endurance !* ». Ainsi, celui qui mettra en œuvre ces quatre piliers obtiendra un gain immense et sera sauvé de la perte. La part de réussite de l'homme est proportionnelle à ce qu'il aura réalisé de ces quatre points.

Le troisième verset : « *Formis ceux qui croient* », et la foi ne peut exister que par le savoir. « *Pratiquent les bonnes œuvres* » : [la pratique des bonnes œuvres] est le fruit de la science et de la foi. Celui qu'Allah a gratifié du savoir et de la foi pratique les bonnes œuvres. « *Se recommandent mutuellement la droiture* » : ceux qui se conseillent les uns les autres. *Al-Haqq* (la droiture ou la vérité) englobe le savoir, la foi et les bonnes œuvres. « *Et se*

² Djami' Al-Bayân 15/289.

recommandent mutuellement l'endurance » : ils se recommandent les uns les autres la patience. Se recommander mutuellement la vérité et la patience fait partie des bonnes œuvres et [la pratique des bonnes œuvres] entre dans la composition de la foi : ces quatre éléments sont donc imbriqués. Ainsi, joindre les bonnes œuvres à la foi et la recommandation [de la droiture] aux bonnes œuvres revient à relier des éléments particuliers à un ensemble.

Cette sourate indique les quatre points que le cheikh a cités :

- 1- Le savoir évoqué dans cette parole du Très-haut :
« *Formis ceux qui croient* »
- 2- La mise en pratique évoquée dans cette parole du Très-Haut : « *Pratiquent les bonne œuvres* »
- 3- L'appel, ou le prêche, évoqué dans cette parole du Très-Haut : « *Se recommandent mutuellement la droiture* »
- 4- La patience évoquée dans cette parole du Très-Haut :
« *Et se recommandent mutuellement l'endurance* »

« **Ac-Châfi'î رحمه الله a dit** » : il s'agit du célèbre imam, Mouhammad Ibn Idrîs, un des quatre imams suivis. « **Si Allah n'avait révélé à ces créatures que cette seule sourate comme preuve, elle leur aurait suffi** »³ : il veut dire que cette sourate malgré sa brièveté et sa concision recèle des indications essentielles. Elle montre que les hommes se divisent en deux catégories : ceux qui

³ Cheikh Al-Islam Ibn Taymiya l'a cité dans son livre « Al-Istiqâma » à la page 482, de même qu'Ibn Kathîr dans son exégèse.

courent à leur perte et ceux qui réussissent. En outre, les raisons de la réussite, du succès et du bonheur y sont mentionnées.

« Al-Boukhârî رحمه الله écrit [dans son recueil de Hadith] : », il s'agit de l'imam Mouhammad Ibn Ismâ'il l'auteur du "Djâmi' As-Sahîh" ; il écrit dans "le livre de la science" : « **Chapitre : la science doit précéder la parole et la pratique, et la preuve en est cette parole du Très-Haut : « Sache qu'il n'y a d'autre divinité qu'Allah et implore le pardon de tes péchés »⁴ [Sourate Mouhammad, verset 19].** Le cheikh dit : « **Il a ainsi commencé par la science avant la parole et la pratique** » : Allah a commencé par évoquer dans ce verset la science avant la parole et la pratique, à savoir la demande de pardon. Il a, dans un premier temps, donné l'ordre d'acquérir la connaissance du *Tawhîd* : « *Sache qu'il n'y a d'autre divinité qu'Allah* ». Puis, dans un deuxième temps, il enjoint de demander pardon, « *Et implore le pardon de tes péchés* », ce qui est un acte concret.

Le cheikh dit رحمه الله : « **Sache, qu'Allah te fasse miséricorde** » : ceci est de la même nature que ce qui est cité plus haut. « **Que chaque musulman et musulmane doit apprendre ces trois données et les mettre en pratique** » : [l'acquisition de la] science concernant les questions de religion est une obligation pour tout musulman, homme ou femme. Elle est soit une obligation individuelle soit une obligation collective. Allah عز وجل dit : « *Quiconque, homme ou femme, aura fait le bien tout en étant croyant, Nous lui assurerons une vie heureuse. Et Nous les récompenserons en*

⁴ Sahîh Al-Boukhârî

fonction des meilleures de leurs œuvres. » [Sourate des Abeilles, verset 97].

« La première », de ces trois données consiste à savoir qu'« Allah nous a créés, nous a accordé notre subsistance et ne nous a pas abandonnés à notre sort » : nous n'avons pas été livrés à nous-mêmes sans avoir reçu des commandements ni s'être vu fixer des interdits, et sans avoir été mis sur une voie droite. « Bien au contraire, Il عز وجل nous a envoyé un Messager » avec la bonne direction et la religion de vérité. « Ainsi, quiconque obéira à ce messager entrera au Paradis et quiconque lui désobéira entrera en Enfer ». Il s'agit de la première donnée. Elle signifie la reconnaissance du *Tawhîd Ar-Rouboubiyya* (Unicité de la Seigneurie). Les bienfaits dont Allah comble Ses serviteurs relèvent de Sa Seigneurie. Le plus grand de ces bienfaits est l'envoi des messagers et la révélation des Écritures qui permettent aux fidèles de connaître leur Seigneur ainsi que les droits qu'Il a sur eux. Il dit : « La preuve » à ce sujet « est cette parole du Très-Haut : « *Nous vous avons envoyé un Prophète chargé de témoigner contre vous, comme nous avons envoyé un autre auprès de Pharaon. [16] Or, Pharaon a désobéi au messager et Nous avons durement sévi contre lui* » [Sourate de Celui qui s'enveloppe, versets 15 et 16]. Cheikh donne pour preuve cette parole du Très-Haut : « *Nous vous avons envoyé un Prophète* » : Il سبحانه وتعالى a envoyé Mouhammad ﷺ aux hommes. « *Comme nous avons envoyé un autre auprès de Pharaon* » : il s'agit de Moussa accompagné de Haroun عليه السلام. « *Or, Pharaon a désobéi au messager* » :

Pharaon a démenti⁵ Moussa et Haroun. « *Après quoi il tourna le dos et s'en alla [23] rassembler ses hommes et leur déclara : [24] « Je suis votre seigneur le plus puissant ! » [Sourate des Arracheurs, versets 22 à 24]. Allah dit : « Et Nous avons durement sévi contre lui » [Sourate de celui qui s'enveloppe, verset 16] en le noyant, lui et son armée, dans la mer. Ceci sous-entend : "prenez garde de ne pas démentir votre messager, Allah sévirait contre vous comme Il l'a fait contre Pharaon" : « C'est alors qu'Allah, pour le punir, lui infligea les tourments de la vie future et ceux d'ici-bas » [Sourate des Arracheurs, verset 25].*

La preuve qu'Allah nous a créés et nous a attribué notre subsistance est Sa parole : « *C'est Allah qui vous a créés, qui vous a nourris* » [Sourate des Byzantins, verset 40].

« *La deuxième : Allah n'accepte pas qu'on associe à Son culte celui d'un autre : ni celui d'un ange proche ni celui d'un prophète envoyé* ». Cette donnée concerne le *Tawhîd Al-'Ibâda* (Unicité de l'adoration) qui consiste à pratiquer un monothéisme pur, à vouer un culte exclusif à Allah, à Lui consacrer toutes les formes d'adoration. Il n'est pas permis d'associer à Son culte celui d'un autre : ni d'un ange proche ni d'un prophète envoyé, et encore moins d'un être de moindre importance. « *Cette parole du Très-Haut en est la preuve : « En vérité, les mosquées sont la propriété exclusive d'Allah.*

⁵ Contredire quelqu'un en affirmant que ses paroles sont mensongères ou erronées (dictionnaire TLFi) [Ndt]

N'y invoquez donc nul autre que Lui ! » [Sourate des Djinn, verset 18] » : Allah a interdit l'invocation d'un autre que Lui.

La première donnée comprend le *Tawhîd Ar-Rouboubiyya*, la deuxième le *Tawhîd Al-'Ibâda*. Nul homme ne peut être musulman tant qu'il ne reconnaît pas ces deux *Tawhîd*. La seule reconnaissance du *Tawhîd Ar-Rouboubiyya* ne suffit pas ; les *associateurs* l'admettaient sans pour autant que cela ne fasse d'eux des musulmans.

« La troisième : celui qui obéit au Messager ﷺ et voue un culte exclusif à Allah » : celui qui obéit au Messager, conformément à la première donnée, et voue un culte exclusif à Allah, conformément à la deuxième , « n'a pas le droit de prendre pour allié ceux qui s'opposent à Allah et Son Messager, quand bien même ils seraient ses plus proches parents » : il ne lui est pas permis d'aimer les ennemis d'Allah, de les honorer, de les révéler, de les admirer. Il n'est pas permis de prendre pour allié ceux qui s'opposent à Allah et Son Messager parmi les mécréants et les corrompus. *Al-Mouhâdda*⁶ est utilisé dans le sens d'*Al-Mou'âdâ* et d'*Al-Moukhâlafa Ac-Chadîda* [c'est-à-dire d'hostilité, ou d'opposition franche, profonde] . On l'exprime aussi par *Al-Mouchâqqa*⁷ . Allah dit : « *Et ce pour s'être dressés contre Allah et Son Prophète. Or, Allah est impitoyable dans Son châtement envers ceux qui s'insurgent*⁸ *contre Lui* » [Sourate de l'Exode, verset 4]. « La preuve

⁶ *Que nous avons traduit par "s'opposer" [Ndt].*

⁷ *S'opposer et montrer de l'hostilité (Dictionnaire Mou'djam Al-Wassit) [Ndt].*

⁸ *Marquer son désaccord, sa désapprobation avec force (Dictionnaire le TLFi) [Ndt].*

est cette parole du Très-Haut : « *Tu ne verras jamais ceux qui ont foi en Allah et au jugement dernier sympathiser avec ceux qui s'insurgent contre Allah et Son Envoyé, fussent-ils leurs pères, leurs fils, leurs frères ou de leur tribu. C'est qu'Allah a imprimé la foi dans leurs cœurs et les a fortifiés par un souffle émanant de Lui. Aussi les admettra-t-Il dans des jardins arrosés d'eaux vives, pour l'éternité, car Il sera satisfait d'eux et eux seront satisfaits de Lui. Ce sont ceux-là qui constituent le parti d'Allah, et c'est le parti d'Allah qui connaîtra la félicité* » [Sourate de la Discussion, verset 22] ». Tu ne verras jamais des croyants s'allier à des mécréants : la foi les en empêche. Allah سبحانه و تعالى dit : « *S'ils avaient cru en Allah, au Prophète et à ce qui lui a été révélé, ils n'auraient pas pris des négateurs pour alliés* » [Sourate de la Table, verset 81] ; mais ils n'y ont pas cru et les ont pris pour alliés. Ce verset fait allusion à ceux au sujet desquels Allah a dit : « *On voit un grand nombre d'entre eux s'allier avec des négateurs. Cette mauvaise décision qu'ils ont prise leur a valu la colère d'Allah et leur supplice sera éternel* » [Sourate de la Table, verset 80]. Ici, Il dit سبحانه و تعالى : « *Tu ne verras jamais ceux qui ont foi en Allah et au jugement dernier sympathiser avec ceux qui s'insurgent contre Allah et Son Envoyé* ». Ainsi lorsque nous les voyons sympathiser avec les mécréants qui s'insurgent contre Allah et Son Messager, les prendre pour alliés et les honorer, nous savons qu'ils ne sont pas croyants, car les croyants ne peuvent agir ainsi. Allah dit : « *Fussent-ils leurs pères, leurs fils, leurs frères ou de leur tribu* ». Il dit dans un autre verset : « *Ô*

vous qui croyez ! Ne prenez pas pour alliés vos pères et vos frères s'ils préfèrent la mécréance à la foi. Ceux d'entre vous qui en feraient des alliés seraient eux les injustes » [Sourate du Repentir, verset 23], « Fussent-ils leurs pères, leurs fils, leurs frères ou de leur tribu. C'est qu'Allah a imprimé la foi dans leurs cœurs ».

Ce sont ces croyants, sincèrement opposés aux ennemis d'Allah, qui ont la foi gravée dans le cœur. Allah « les a fortifiés par un souffle émanant de Lui. Aussi les admittra-t-Il dans des jardins arrosés d'eaux vives, pour l'éternité, car Il sera satisfait d'eux et eux seront satisfaits de Lui. Ce sont ceux-là qui constituent le parti d'Allah ». Ils constituent le parti d'Allah, et c'est le parti d'Allah qui connaîtra la félicité. Allah les a cités en opposition au parti du diable, à savoir les mécréants et les hypocrites, au sujet desquels Il dit سبحانه وتعالى : « Le jour où Allah les ressuscitera tous ensemble, ils Lui feront les mêmes serments qu'à vous, croyant pouvoir ainsi s'en tirer à bon compte. Ce sont ceux-là, en vérité, les imposteurs. [19] Satan les a mis sous sa férule⁹ au point de leur faire perdre jusqu'au souvenir du Seigneur. Ce sont ceux-là les partisans de Satan. Or, les partisans de Satan sont toujours perdants » [Sourate de la Discussion, versets 18 et 19]. Il y a donc deux partis, mais à la fin le parti de Satan sera perdant. C'est le parti du Miséricordieux qui

⁹ Être sous la férule de qqn : être sous son autorité, sous sa domination [Ndt].

connaîtra la joie, la réussite, obtiendra ce qu'il visait et souhaitait, et sera sauvé de ce qu'il craignait.

Puis le cheikh dit : « Sache » : il incite [en utilisant l'impératif] à acquérir le savoir et de fait, oriente, attire l'attention et donne un enseignement. « Qu'Allah te mette sur la voie de l'obéissance » : qu'Il t'accorde la réussite et te guide à Son obéissance. Le cheikh a pour habitude de commencer certaines de ces leçons en invoquant en faveur de l'étudiant en science religieuse. « Que la Hanîfiyya , la religion d'Abraham, consiste à ce que tu adores Allah seul, en Lui vouant un culte exclusif ». *Al-Hanîfiyya* a pour origine *Al-Hanîf*. Allah سبحانه وتعالى a qualifié Abraham عليه السلام de Hanîf, pur monothéiste. Il dit سبحانه وتعالى : « Abraham était un patriarche¹⁰, un modèle de dévouement à Allah et un pur monothéiste » [*Sourate des Abeilles, verset 120*]. On trouve dans ce Hadith : « J'ai été envoyé avec la religion du pur monothéisme, empreinte de souplesse »¹¹. Allah سبحانه وتعالى a dit : « Puis, Nous t'avons révélé : « Suis le culte d'Abraham, ce pur monothéiste qui ne s'est jamais compromis avec les païens » » [*Sourate des Abeilles, verset 123*]. La *Hanîfiyya* est la religion d'Abraham, elle consiste à adorer Allah seul, sans lui donner d'associé, en Lui vouant un culte exclusif.

¹⁰ Le terme utilisé en arabe est *Oumma* qu'Ibn kathîr explique par : l'Imam que l'on prend pour exemple [Ndt].

¹¹ Rapporté par Ahmad d'après Abou Oumâma. Ibn Rajab dans « *Fath Al-Bârî* » 1/149 et Al-'Irâqî dans « *Al-Moughnî* » 3/234 ont rendu ce Hadith faible. Voir « *Al-Maqâssid Al-Hassana* » p.213, dans lequel on cite d'autres versions qui l'appuient.

Le cheikh dit : « Allah l'a ordonné à toutes les créatures et c'est pour cette raison qu'Il les a créées » : Allah a donné l'ordre aux hommes de Lui vouer un culte exclusif. Il dit سبحانه وتعالى : « Ô hommes ! Adorez votre Seigneur qui vous a créés » jusqu'à ce qu'Il dise : « N'attribuez donc pas d'associés à Allah ; vous savez parfaitement qu'il n'en existe point ! » [Sourate de la Vache, verset 21]. Allah a donné l'ordre à tous les hommes de l'adorer Seul, sans Lui attribuer d'associés. Il dit تبارك وتعالى dans un autre verset : « Adorez Allah, sans rien Lui associer ! » [Sourate des Femmes, verset 36]. Il dit aussi : « En vérité, Nous avons envoyé un prophète à chaque communauté avec le message suivant : « Adorez Allah et éloignez-vous du culte des idoles ! » » [Sourate des Abeilles, verset 36]. Allah a créé les djinns et les hommes pour qu'ils L'adorent Seul, sans Lui donner d'associés.

« Il dit عز وجل : « Et Je n'ai créé les djinns et les hommes que pour qu'ils M'adorent » [Sourate des Ouragans, verset 56] ».

Le cheikh dit : « Le sens de « pour qu'ils M'adorent » est : pour qu'ils pratiquent l'Unicité, un monothéisme pur » ; c'est-à-dire qu'ils L'adorent تعالى Seul, sans Lui donner d'associés. L'adoration ne peut être considérée comme telle que si elle est nourrie du *Tawhîd* (Unicité). Quand le *Chirk* la pénètre, il la corrompt ; elle perd le statut d'adoration. Celui qui adore un autre avec Allah n'est pas considéré comme un adorateur d'Allah.

Le cheikh dit : « Le plus important de ce qu'Allah a ordonné est Le *Tawhîd* » : la plus importante des obligations est, incontestablement, la concrétisation de l'Unicité d'Allah par l'adoration. Cela nous

renvoie au sens de "Il n'y a de dieu qu'Allah". Il s'agit de la première des obligations que le serviteur se doit d'honorer.

Le plus grand péché est le *Chirk* majeur. Il se distingue des autres péchés par les trois points suivants :

Premièrement : Il n'est pas pardonné. Allah تعالى dit : « *Allah ne pardonne point qu'on Lui associe d'autres divinités ; mais Il pardonne à qui Il veut les autres péchés* » [Sourate des Femmes, verset 48].

Deuxièmement : Il annule toutes les bonnes œuvres : celui qui associe à l'adoration d'Allah d'autre divinité, ses actes de dévotions seront vains.

Troisièmement : Il cause le séjour éternel en enfer de celui qui le pratique. Celui qui meurt et pratiquait le *Chirk* majeur demeurera éternellement en enfer. Allah سبحانه وتعالى dit : « *En vérité, les infidèles parmi les gens des Écritures ainsi que les idolâtres seront voués au feu de la Géhenne où leur séjour sera éternel, car ces gens-là constituent les êtres les plus abjects de l'humanité* » [Sourate de la Preuve, verset 6].

« **Qui signifie : N'adorer qu'Allah, Un et Unique¹².** »

Le cheikh dit : « **Et le plus grand mal qu'Allah a interdit est le *Chirk* qui signifie : associer à l'invocation d'Allah l'invocation d'autres que Lui** », à savoir Lui attribuer des égaux. A ce sujet, Ibn Mas'oud

¹² Ou : « rendre Allah unique dans l'adoration qu'on Lui porte ».

a dit رضي الله عنه : « J'ai demandé au Prophète ﷺ : « Quel est le plus grand péché pour Allah ? » Il répondit : « Que tu Lui donnes des égaux alors qu'Il t'a créé. » »¹³ . « **La preuve est cette Parole du Très-Haut : « Adorez Allah, sans rien Lui associer ! » [Sourate des Femmes, verset 36]** » : Il donne l'ordre de L'adorer et interdit qu'on Lui attribue des associés. Il est donc obligatoire pour tout musulman d'œuvrer corps et âme à la réalisation du *Tawhîd* et de se méfier du *Chirk* majeur.

Ibn Al-Qayyim dit :

Prends garde au Chirk quand il est évident,

C'est un péché impardonnable,

C'est donner à Allah des équivalents,

Qu'ils soient homme, pierre ou arbre,

Les invoquer, les solliciter, en avoir peur,

Les aimer comme on aime le Rétributeur¹⁴.

¹³ Rapporté par Al-Boukhârî (n° 4477) et Mouslim (n° 87).

¹⁴ Voir : « Al-Kâfiya Ach-Châfiya » p. 189.

LES TROIS FONDEMENTS

Le cheikh dit: « Si on te demande : « Quels sont les trois fondements que chaque homme doit connaître ? », réponds : « Chaque serviteur doit connaître son Seigneur, sa religion et son Prophète Mouhammad ﷺ » : ces trois fondements ont donné le nom à ce livre. Ils sont les fondements de la science religieuse, du savoir authentique.

Le premier fondement : connaître son Seigneur ; savoir qu'Il est le Créateur de toute chose, Celui qui couvre Ses serviteurs de toutes sortes de grâces, Celui qui mérite d'être adoré.

Le deuxième fondement : connaître l'Islam qu'Allah nous a transmis par le biais de Son Messager ﷺ, le dogme et les règles qu'il comprend.

Le troisième fondement : connaître le Prophète ﷺ ; savoir qu'Il est un messenger d'Allah envoyé à l'humanité toute entière et qu'il est venu avec la religion de vérité, la voie droite.

C'est sur ces trois fondements que l'homme sera questionné après sa mort, lors de l'épreuve de la tombe. Al-Barrâ' rapporte dans un long hadith la façon dont sera prise l'âme du croyant, et que lorsque ce dernier se retrouvera dans sa tombe, « deux anges viendront à lui et le feront s'asseoir. Ils lui diront : « Qui est ton Seigneur ? » Il répondra : « C'est Allah ». « Quel est ta religion ? » - « Ma religion c'est l'Islam. » - « Qui est cet homme qui vous a été envoyé ? » - « C'est le Messager d'Allah ﷺ. » - « Comment l'as-tu su ? » Il dira : « J'ai lu le Livre d'Allah auquel j'ai cru comme étant le livre de la Vérité ». On entendra alors une voix venant du ciel dire :

« Mon serviteur a été sincère. Annoncez-lui qu’il entrera au Paradis, habillez-le des vêtements du Paradis et ouvrez-lui-en la porte. Il en sentira alors la brise et le parfum, et sa tombe sera élargie jusqu’à l’horizon. » Puis il dit : « Lorsqu’on jettera le mécréant dans sa tombe, deux anges viendront à lui et le contraindront à s’asseoir. Ils lui diront : « Qui est ton Seigneur ? » Il balbutiera¹⁵ : « Ha ! Ha ! Je ne sais pas. » - « Quel est ta religion ? » - « Ha ! Ha ! Je ne sais pas. » - « Quel est cet homme qui vous a été envoyé ? » - « Ha ! Ha ! Je ne sais pas. » On entendra alors une voix venant du ciel dire : « Il niait. Préparez-lui sa couche en enfer, faites-lui porter les habits de l’enfer et ouvrez-lui les porte de l’enfer. Il en sentira alors la chaleur et un vent brulant. Sa tombe sera si rétrécie que ces côtes s’entremêleront. »¹⁶

On peut également dire à propos de ces trois fondements qu’ils sont : la connaissance de celui qui envoie, de celui qui est envoyé et du message. Allah est Celui qui envoie, Mouhammad ﷺ Son envoyé et l’Islam le message avec lequel il est venu.

Le cheikh citera, dans premier temps, ces fondements de manière générale. Puis, il les détaillera, les uns après les autres, sous forme de questions-réponses. En utilisant ce procédé, il fait preuve d’une pédagogie particulièrement efficace et bénéfique.

¹⁵ *Prononcer, dire d'une manière peu distincte, confuse et hésitante [TLFi].*

¹⁶ Rapporté par Ahmad 3/287, Abou Dâwoud (n° 4753), Ibn Khouzayma qui l’a authentifié dans son « Kitâb At-Tawhîd » p.119 et Ibn Djarîr dans Tahdhîb Al-Athâr au chapitre Mousnad ‘Oumar 2/491 d’après un long Hadith d’Al-Barra’. Ibn Al-Qayyim l’a également authentifié dans « Ar-Rouh » p.88.

CONNAÎTRE TON SEIGNEUR.

Puis le cheikh commence à détailler le premier principe en disant : « Si on te demande : « Qui est ton Seigneur ? », réponds : " Mon Seigneur est Allah. Il m'a donné l'existence en me tirant du néant " », Il m'a créé, m'a façonné, « Il a créé les mondes et nous a comblés de Ses faveurs », c'est Lui qui gratifie les serviteurs de tous les bienfaits dont ils jouissent : « *Il n'est de bien dont vous puissiez jouir qui ne soit un don du Seigneur* » [Sourate des Abeilles, verset 53]. Ces sens sont extraits du mot *Ar-Rabb*, le Seigneur, comme nous le verrons plus loin, qui revêt plusieurs significations dont : Le Maître (*Al-Mâlik*), Celui qui comble de bienfaits (*Al-Moun'im*), Celui qui est adoré (*Al-Ma'boud*). « Il est Celui que j'adore. Je n'ai, en dehors de Lui, aucune autre divinité. La preuve est cette Parole du Très-Haut : « *Louange à Allah, Seigneur des mondes* » [Sourate du Prologue, verset 2] » : c'est Sa parole « *Seigneur des mondes* » que l'on doit retenir. « *Louange à Allah* », Il est Le seul digne de recevoir toute forme de glorification ; Il est le « *Seigneur des mondes* ».

« Tout est création, sauf Allah. Quant à moi, je suis un être de cette création ('*Âlam*¹⁷) » : je suis un être créé au milieu d'un ensemble de créatures. Les Cieux, la Terre et ce qu'ils contiennent sont création.

¹⁷ *Al-Âlam* a plusieurs sens dans la langue arabe. Il veut dire : la création toute entière (le monde, l'univers), il désigne aussi le corps céleste et chaque catégorie d'être créé comme le monde animal, le monde végétal, etc. Ref : *Al-Mou'jam Al-Wassît*. [Ndt].

On dit que les êtres créés portent le nom de 'Ālam¹⁸ car ils sont un signe de l'existence de leur Créateur, de Celui qui règle leur marche عز وجل.

« Si on te demande : « Comment as-tu connu ton Seigneur ? », ou autrement dit, "par quel moyen as-tu connu ton Seigneur?", « Réponds » je L'ai connu « A travers Ses signes et Ses créatures ». Le cheikh entend par "Ses signes et Ses créatures" les signes universels, et ces signes universels ne sont autres que Ses créatures. La conjonction de coordination qui lie "Ses signes et Ses créatures" n'indique pas une différence de nature : les signes universels sont des créatures.

« Parmi Ses signes, il y a la nuit et le jour, le soleil et la lune et parmi Ses créatures, les sept cieux et les sept terres, tout ce qu'ils contiennent et ce qui les sépare » : de toute évidence, la nuit, le jour, le soleil et la lune sont des signes et des créatures, tout comme les Cieux, la Terre et ce qui les habite. Allah سبحانه وتعالى dit : « *Et parmi Ses signes, il y a aussi la création des Cieux et de la Terre* » [Sourate des Byzantins, verset 22], « *Il est ainsi des signes sur la Terre pour ceux qui croient avec certitude* » [Sourate des Ouragans, verset 20], « *Et du firmament Nous avons fait une voûte inexpugnable. Et cependant ils demeurent insensibles à toutes ses merveilles* » [Sourate des Prophètes, verset 32]. Il s'agit bien ici de signes universels.

¹⁸ 'Ālam dans la langue arabe à la même racine que 'Alāma (signe). [Ndt].

« La preuve est dans cette parole du Très-Haut : « *Parmi les signes d'Allah, il y a la nuit et le jour, le Soleil et la Lune. Ne vous prosternez ni devant le Soleil ni devant la Lune, mais prosternez-vous uniquement devant Celui qui les a créés, si vous Lui vouez un culte sincère !* » [Sourate des Versets détaillés, verset 37] » : donc elles sont bien des créatures et des signes, autrement dit des indices de l'existence de leur Créateur, de Celui qui les a façonnées et agencées.

« « *En vérité, votre Seigneur, c'est Allah qui a créé les Cieux et la Terre en six jours et s'est ensuite élevé¹⁹ au-dessus de Son Trône. Il couvre le jour de la nuit que celle-ci poursuit sans arrêt. De même qu'Il a créé le Soleil, la Lune et les étoiles et les a soumis à Ses lois, car la Création et le Commandement suprême ne relèvent que de Lui. Béni soit donc Allah, le Seigneur de l'Univers !* » [Sourate des Murailles, verset 54] » : Il est le Créateur de ces mondes. Le commandement suprême Lui appartient. Il est celui qui règle, par Son ordre, la marche des mondes.

Connaître son Seigneur à travers Ses signes relève de la raison. En effet, il suffit de les observer et de méditer sur eux pour comprendre qu'ils ont un Créateur et que ce Créateur est Sage, Omniscient, Puissant, Sublime عز وجل.

¹⁹ Nous préférons traduire le terme « Istawa » par « Il s'est élevé » plutôt que par « Il s'est établi » généralement utilisé dans d'autres traductions. [Ndt]

Le deuxième moyen de connaître Allah est la révélation avec laquelle Il a envoyé Ses messagers. Nous connaissons notre Seigneur à travers les noms et attributs qu'Il nous a exposés dans Son Livre, Il dit تعالى : « *Il est Allah en dehors de qui il n'y a point de divinité ; Il est le Souverain, le Saint, le Pacifique, le Protecteur, l'Arbitre Suprême, le Puissant, l'Irrésistible, le Superbe. Gloire à Allah ! Il est bien au-dessus de tout ce qu'on peut lui associer. [24] C'est Lui Allah le Créateur, le Novateur, le Formateur. A Lui appartiennent les noms les plus beaux.* »²⁰ [Sourate de l'Exode, versets 23 et 24].

Il s'agit ici d'informations que notre Seigneur nous donne à Son sujet par l'intermédiaire de la révélation. Allah s'est fait connaître à Ses serviteurs à travers Ses signes universels, autrement dit Ses créatures, et Ses signes religieux : les versets du Coran.

Le cheikh dit رحمه الله : « *Le Seigneur (Ar-Rabb) est l'être adoré (Al-Ma'boud) »* : le Seigneur est le Créateur de toute chose, Celui qui comble Ses serviteurs de Ses bienfaits, Il est Celui qui mérite d'être adoré. « *La preuve est cette Parole du Très-Haut : « Ô Hommes ! Adorez votre Seigneur qui vous a créés, vous et ceux qui vous ont précédés ! Peut-être obtiendriez-vous ainsi le salut de*

²⁰ « *C'est Lui, Allah. Nulle divinité autre que Lui ; Le Souverain, Le Pur, L'Apaisant, Le Rassurant, Le Prédominant, Le Tout Puissant, Le Contraignant, L'Orgueilleux. Gloire à Allah ! Il transcende ce qu'ils Lui associent. [24] C'est Lui Allah, le Créateur, Celui qui donne un commencement à toute chose, le Formateur. A Lui les plus beaux noms* ». Traduction d'Hamidoullah . [Ndt]

voire âme. [22] C'est Allah qui, de la terre, a fait pour vous un lit, et qui, du firmament²¹, a fait pour vous un abri. C'est Lui qui précipite du ciel la pluie, grâce à laquelle Il fait germer toutes sortes de récoltes pour assurer votre subsistance. N'attribuez donc pas d'associés à Allah; vous savez parfaitement qu'il n'en existe point ! » [Sourate de la Vache, versets 21 et 22] » : Allah a donné l'ordre à tous les hommes de l'adorer et de délaissier l'adoration de tout autre : c'est cela la signification de "Il n'y a de dieu qu'Allah". Puis, Il rappelle des notions que son adoration implique : Il est leur Créateur, le Créateur de leurs pères, le Créateur des Cieux et de la Terre, Celui qui fait tomber la pluie et dispense Ses bienfaits ; et qui jouit d'une telle suprématie mérite bien d'être adoré. Sa parole « *Ô hommes ! Adorez votre Seigneur* » est la confirmation que l'adoration doit Lui être entièrement dédiée et « *N'attribuez donc pas d'associés à Allah* » indique le rejet de toute autre divinisation, car *عز وجل* n'a pas de semblable.

« *Ibn Kathîr رحمه الله* » célèbre exégète, dit dans son commentaire du Noble Coran : « *Le Créateur de toutes ces choses est bien le Seul qui mérite d'être adoré* »²². En effet, le Créateur des Cieux et de la Terre, Celui qui « *du firmament, a fait pour vous un abri et précipite du ciel la pluie, grâce à laquelle Il fait germer toutes sortes de récoltes* » afin de nourrir les serviteurs, mérite d'être adoré. La

²¹ Dans le langage actuel, le ciel, la voûte circulaire où les astres semblent attachés [Dictionnaire le Littré].

²² Commentaire d'Ibn Kathîr 1/197 avec une formule ayant le même sens.

logique et la raison valident cette évidence. Quiconque adore avec Allah un autre s'égaré du droit chemin et attribue à Allah le Sublime un semblable. Or rien n'est semblable à Allah. La personne qui associe à l'adoration d'Allah celle d'un autre a fait de cet autre l'égal d'Allah.

Puis le cheikh dit : « Allah a légiféré différentes formes d'adoration telles que l'Islam, l'*Imân* (la foi) et l'*Ihsân*, dans lesquelles on retrouve l'invocation, la peur, l'espoir, la confiance, l'aspiration²³, l'effroi, l'humilité, la crainte, la pénitence²⁴, la demande d'aide, de refuge, la recherche d'assistance, le sacrifice et le vœu²⁵ entre autres. Elles doivent toutes être vouées à Allah *تعالى* ». Allah *تبارك وتعالى* dit : « Ô hommes ! Adorez votre Seigneur » [Sourate de la Vache, verset 21], « Et Je n'ai créé les djinns et les hommes que pour qu'ils M'adorent » [Sourate des Ouragans, verset 56], « Bien au contraire, adore uniquement ton Seigneur et joins-toi à ceux qui Lui sont reconnaissants » [Sourate des Groupes, verset 66], « C'est Toi seul que nous adorons » [Sourate du Prologue, verset 5], nous n'adorons rien ni personne d'autre.

Les formes d'adoration sont nombreuses. Certaines sont des actes du cœur, comme la peur, l'espoir, la confiance, l'aspiration, l'effroi et la crainte. D'autres sont apparentes, par le corps ou la langue, comme la demande d'aide, de refuge, la recherche d'assistance, le sacrifice, le vœu ou encore l'inclinaison dans la prière, la

²³ RELIG., vx. Élan de dévotion affective [TLFi].

²⁴ Retour du pécheur à Dieu, avec une ferme résolution de ne plus pécher à l'avenir [Le Littré].

²⁵ Promesse faite au ciel par laquelle on s'engage à quelque œuvre non obligée ; il se dit dans toutes les religions [Le Littré].

prosternation, le jeûne, le pèlerinage et le Jihad. Il existe bien d'autres pratiques culturelles, le cheikh n'a cité celles-ci qu'à titre d'exemple, c'est d'ailleurs pour cela qu'il dit : « **Entre autres. Elles doivent toutes être vouées à Allah** تبارك وتعالى » : l'adoration est donc un droit exclusif d'Allah عز وجل. « **La preuve est cette parole du Très-Haut : « En vérité, les mosquées sont la propriété exclusive d'Allah. N'y invoquez donc nul autre que Lui** » [Sourate des Djinns, verset 18] » : la prosternation et la prière rituelle doivent être vouées à Allah Seul et les mosquées construites uniquement pour l'adorer, sans Lui donner d'associé. « **N'y invoquez donc nul autre que Lui** » : n'adorez pas avec Allah d'autres que Lui. Ne vous tournez, pour implorer ce dont vous avez besoin, que vers Lui. Il dit سبحانه وتعالى : « **N'invoque pas, en dehors d'Allah, ce qui peut ni te faire du bien ni te nuire, sinon tu serais du nombre des injustes !** » [Sourate de Jonas, verset 106], « **Invoquez votre Seigneur humblement et secrètement. En vérité, Allah n'aime pas les transgresseurs** » [Sourate des Murailles, verset 55].

« **Quiconque voue une de ces adorations à autre qu'Allah est donc un Mouchrik, un Kâfir (mécréant)** » : car il donne un associé à Allah ; il adore avec Allah un autre et rend ainsi cet autre semblable à Allah.

« **La preuve est cette parole du Très-Haut : « Quiconque invoque avec Allah une autre divinité, sans détenir la preuve de son existence, aura à en rendre compte à son Seigneur. Allah ne fera point prospérer les infidèles** » [Sourate des Croyants, verset 117] ». Allah تبارك وتعالى dit : « **Et adorez Allah sans rien Lui associer** » [Sourate des Femmes, verset 36], « **Il t'a été révélé, ainsi**

qu'à ceux qui t'ont précédé : « Si jamais tu donnes des associés à Allah, toutes tes œuvres seront réduites à néant et tu seras du nombre des perdants » [Sourate des Groupes, verset 65], « Mais s'ils avaient donné des associés à Allah, toutes leurs œuvres auraient été vaines » [Sourate des Bestiaux, verset 88].

Celui qui voue un acte d'adoration, quel qu'il soit, à autre qu'Allah, est un *Mouchrik*, mécréant, et toutes ses œuvres sont vaines.

Après avoir cité plusieurs sortes d'acte d'adoration, le cheikh donne les preuves concernant chacune d'entre elles. Il dit : « Mais aussi ce hadith : « L'invocation est la crème²⁶ de l'adoration »²⁷. La preuve est cette parole du Très-Haut : « Votre Seigneur a dit : « Implorez-Moi, Je vous exaucerai ! Mais ceux qui, par orgueil, refusent de M'adorer entreront tête basse en Enfer » [Sourate du Pardonneur, verset 60] ».

L'ordre d'invoquer et l'éloge de ceux qui invoquent se retrouvent dans de nombreux versets. Allah تعالى dit : « Invoquez votre Seigneur humblement et secrètement » [Sourate des Murailles, verset 55], « Si mes serviteurs t'interrogent à Mon sujet, qu'ils sachent que Je suis tout près d'eux, toujours disposé à exaucer

²⁶ Crème : fig. ce qu'il y a de meilleur en certaines choses [Le Littré]. Le terme utilisé en arabe est " moukh " qui a le sens de cerveau ou de ce qu'il y a de meilleur (ou de plus pur) en toute chose. Cf. le Mou'jam al wassit et le Larousse arabe-français. [Ndt]

²⁷ Rapporté par At-Tirmidhî (n° 3371) d'après Anas ibn Mâlik. Il dit (At-Tirmidhî) : cette version du Hadith est Gharîb, nous la connaissons seulement d'après un récit d'Ibn Lahî'a.

les vœux de celui qui M'invoque. Qu'ils répondent donc à Mon appel et qu'ils aient foi en Moi, afin qu'ils soient guidés vers la voie du salut » [Sourate de la Vache, verset 186]. Mais aussi dans ce hadith : « *L'invocation est la crème de l'adoration* ».

Le cheikh démontre par ce verset et ce Hadith que l'invocation est adoration, car Allah **وتعالى تبارك** dit dans ce même verset : « *Mais ceux qui par orgueil refusent de M'adorer entrèrent tête basse en Enfer* ». Quant au Hadith, les termes exacts utilisés par le Prophète **ﷺ** dans sa version authentique, sont : « *L'invocation est l'adoration* »²⁸.

Les oulémas reconnaissent deux formes d'invocation :

- 1- *Dou'a al-mas'ala* (l'invocation de la demande). Elle consiste à formuler une demande claire comme par exemple : "Seigneur ! pardonne-moi, Seigneur ! fais-moi miséricorde, Seigneur ! guide-moi" ou encore comme dans ce verset : « *Guide-nous dans la voie droite* » [Sourate le Prologue, verset 6].
- 2- *Dou'a al-'ibâda* (l'invocation de l'adoration). Il s'agit de tous les autres actes d'adoration : la prière rituelle est invocation, le jeûne est invocation, le pèlerinage est invocation, le *Dhikr* (évocation, rappel) sous toutes ses formes est invocation.

²⁸ Rapporté par Abou Dâwoud (n°1479), At-Tirmidhî l'a authentifié (n°2969) ainsi que Ibn Hibbân (n°890) d'après un récit de Nou'mân ibn Bachîr.

Et si on a donné à l'adoration le nom d'invocation, c'est parce que le serviteur [en l'accomplissant] demande la récompense [d'Allah].

Il dit : « La preuve concernant la peur est cette parole du Très-Haut : *« Ne les craignez donc pas ! Mais craignez-Moi, si vous êtes de vrais croyants ! »* [Sourate de la Famille d'Imran, verset 175] » : Allah nous a ordonné de Le craindre. La peur (*Al-Khaouf*) d'Allah agence les cœurs à merveille car elle empêche l'homme de commettre des péchés.

La crainte (*Al-Khachiya*), l'effroi (*Ar-Rahba*) et la peur (*Al-Khaouf*) ont des sens proches²⁹, et tous sont cités dans le Coran. Allah عز وجل dit : « *Ne les craignez donc pas ! Mais craignez-Moi* », « *Ne redoutez donc pas les hommes, mais redoutez-Moi !* » [Sourate de la Table, verset 44], « *Au contraire, ceux que la crainte de leur Seigneur incite à l'humilité, [58] ceux qui croient aux signes de leur Seigneur* » [Sourate des Croyants, versets 57 et 58], « *C'est donc Moi seul que vous devez craindre* » [Sourate des Abeilles, verset 51]. Les versets dans lesquels la peur (*Al-Khaouf*) est citée sont nombreux. La peur des êtres créés est de plusieurs sortes : elle peut être du *Chirk*, comme le fait d'avoir peur des idoles et des morts, et croire qu'ils connaissent l'invisible et influent en mal ou en bien. Elle peut être un péché, comme le fait de s'abstenir de participer au Jihad par peur de l'ennemi, par lâcheté, ou de délaissier le commandement du bien et l'interdiction du mal craignant le mal des hommes. Par contre, la peur de ce qui peut

²⁹ C'est pour cette raison qu'on les trouve souvent traduits dans les différentes traductions du Noble Coran par le même mot : la crainte. [Ndt]

nuire tel un ennemi, un prédateur ou autre parmi les choses néfastes, est une peur naturelle : elle n'est pas un péché et n'est pas blâmable.

« La preuve concernant l'espoir est cette parole du Très-Haut : « *Que celui qui espère donc rencontrer son Seigneur accomplisse de bonnes actions et Lui voue son adoration sans jamais Lui associer personne* » [Sourate de la Caverne, verset 110] » : l'espoir est le désir, l'attente de grâce, de pardon et de miséricorde. Allah a réuni ces deux caractéristiques, la peur et l'espoir, dans Sa parole : « *Ce sont des gens qui s'empressaient de faire le bien, Nous invoquaient par amour et par crainte* » [Sourate des Prophètes, verset 90]. *إلهي وتعالى* dit aussi : « *Ceux dont les flans s'arrachent à leurs lits pour prier leur Seigneur, avec crainte et espoir* » [Sourate de la Prostration, verset 16], « *Or, ceux qu'ils invoquent recherchent eux-mêmes à l'envi le moyen de se rapprocher le plus de leur Seigneur, espérant Sa miséricorde et redoutant Son châtement* » [Sourate du Voyage nocturne, verset 57]. L'espoir c'est souhaiter ce que l'on aime. La peur c'est appréhender ce que l'on redoute et déteste. Avoir peur d'Allah c'est craindre Son châtement, Sa colère. La confiance en Allah est une forme d'adoration. Avoir confiance en Lui, c'est Lui confier totalement son cœur, sa vie.

« Les preuves concernant la confiance sont ces paroles du Très-Haut : « *C'est à Allah que vous devez vous en remettre, si vous êtes des croyants sincères !* » [Sourate de la Table, verset 23], « *Allah suffira à quiconque s'en remet à Lui* » [Sourate de la Répudiation, verset 3] » : Il fait l'éloge des croyants qui s'en remettent totalement à Lui. Il dit *عز وجل* : « *Ceux dont la foi augmente quand Ses*

versets leur sont récités et qui, en tout, s'en remettent à Lui »
[Sourate des Prises de guerre, verset 2].

Il est donc primordial que le musulman s'en remette entièrement à Allah et à personne d'autre.

Il dit : « La preuve concernant l'effroi, l'aspiration et l'humilité est cette parole du Très-Haut : *« Ceux sont des gens qui s'empressaient de faire le bien, Nous invoquaient par amour et par crainte et faisaient preuve d'humilité devant Nous »* [Sourate des Prophètes, verset 90], et la preuve concernant la crainte est cette parole du Très-Haut : *« Ceux-là vous n'avez pas à les craindre. C'est Moi que vous devez redouter »* [Sourate de la Vache, verset 150] » : nous avons vu cela plus haut.

« La preuve concernant la pénitence est cette parole du Très-Haut : *« Revenez donc vers votre Seigneur ! Soumettez-vous à Lui »* [Sourate des Groupes, verset 54] ». La pénitence (*Al-Inâba*) consiste à revenir vers Allah en toute circonstance, à se consacrer à Son adoration, à obéir à Ses commandements et à s'éloigner de ce qu'Il a interdit.

« La preuve concernant la demande d'aide est cette parole du Très-Haut : *« C'est Toi que nous adorons ! C'est Toi dont nous implorons le secours ! »* [Sourate du Prologue, verset 5]. Mais aussi ce Hadith : *« Si tu es amené à demander de l'aide, demandes-la à Allah »*³⁰. Les preuves de la demande de refuge sont ces paroles du

³⁰ Rapporté par At-Tirmidhî dans son recueil de hadith (n° 2516) qui l'a qualifié de Hassan Sahîh et Ahmad dans son Mousnad (1/293). Al-Hâfidh

Très-Haut : « *Dis : Je cherche refuge auprès du Seigneur de l'aube naissante* » [Sourate de l'Aube naissante, verset 1], « *Dis : Je cherche refuge auprès du Seigneur des hommes* » [Sourate des Hommes, verset 1]. La preuve concernant la recherche d'assistance est cette parole du Très-Haut : « *Lorsque vous imploriez l'assistance de votre Seigneur, n'a-t-Il pas exaucé vos prières* » [Sourate des Prises de guerre, verset 9] ».

Al-Isti'âna est la demande d'aide. Il dit تعالى : « *C'est Toi seul que nous adorons ! C'est Toi seul dont nous implorons le secours !* » : c'est à Toi, Ô Allah, que nous demandons de l'aide. *Al-Ist'âdha* est la demande de refuge, de protection. Tu peux dire : "Je cherche la protection d'Allah" ou "Je cherche refuge auprès d'Allah". Allah سبحانه وتعالى dit : « *Dis : « Je cherche refuge auprès du Seigneur de l'aube naissante »* », « *Dis : « Je cherche refuge auprès du Seigneur des hommes »* », « *Quand tu lis le Coran, demande la protection d'Allah* » [Sourate des Abeilles, verset 98], c'est-à-dire dis : "Je demande la protection d'Allah contre Satan le lapidé". Et *Al-Istighâtha* est la demande d'assistance.

Parmi les actes d'adoration, on trouve aussi le sacrifice par dévotion et vénération ; « *La preuve concernant le sacrifice est cette parole du Très-Haut : « Dis encore : Ma Salât et mes actes de*

dévotion³¹, ma vie et mon trépas³² sont entièrement voués à mon Seigneur, le Maître de l'Univers, [163] qui n'a point d'associé. Tel est l'ordre que j'ai reçu et auquel je suis le premier à me soumettre » [Sourate des Bestiaux, versets 163 et 163] ».

Allah تبارك وتعالى dit : « *Prie donc ton Seigneur et sacrifie [avec humilité] !* » [Sourate des Faveurs, verset 2]. Il a réuni [dans un même verset] la prière cultuelle et le sacrifice que pratique le croyant le jour de la fête du sacrifice : le musulman y accomplit la prière puis sacrifie l'animal, réalisant ainsi les deux actes.

« *Mais aussi ce hadith : « Allah maudit celui qui sacrifie pour autre que Lui »³³ ».* Il existe plusieurs sortes d'animal que l'on sacrifie dans le but de se rapprocher d'Allah :

- 1- Al-Oud'hiya³⁴
- 2- Al-Hadyou [nom donné à l'animal sacrifié] lors du petit ou du grand pèlerinage
- 3- Al-'Aqîqa³⁵

³¹ Les exégètes ont donné plusieurs interprétations au terme « *Noussouk* » utilisé dans ce verset en arabe. Certains ont dit qu'il désignait le sacrifice d'un animal fait durant le grand ou le petit pèlerinage (Hadj et 'Oumra) ou le sacrifice d'un animal simplement, d'autres ont dit qu'il signifiait le pèlerinage lui-même ou encore la religion ou le culte. Nous avons gardé la traduction que l'on retrouve chez le professeur Chiadmi et dans la version d'Hamidoullah, mais il est possible de remplacer « *mes actes de dévotion* » par « *mon sacrifice* ».

³² Mort d'un être humain [TLFi].

³³ Rapporté par Mouslim [n° 1978] d'après un récit de 'Alî ibn Abî Tâlib.

³⁴ Nom donné à l'animal sacrifié pour la fête de l'Aïd. [Ndt.]

³⁵ Nom donné à l'animal sacrifié à l'occasion d'une naissance. [Ndt.]

Tous ces animaux sont des offrandes, des dons offerts à Allah légiférés par la *Charia* (loi).

« La preuve concernant le vœu est cette parole du Très-Haut : « *Ils accomplissent leurs vœux et ils redoutent un jour dont le mal s'étendra partout* »³⁶ [Sourate de l'Homme, verset 7] » : Allah fait, dans ce verset, l'éloge de ceux qui accomplissent fidèlement leurs vœux d'obéissance. Le Prophète ﷺ a dit : « *Que celui qui fait le vœu d'obéir à Allah, lui obéisse* »³⁷. Par contre, il n'est pas permis de s'acquitter des vœux de désobéissance. Le Prophète ﷺ a dit : « *Que celui qui fait le vœu de désobéir à Allah, ne Lui désobéisse pas* ». Lorsqu'une personne fait le vœu d'accomplir un acte d'obéissance, elle est obligée de s'en acquitter, comme par exemple quand elle dit : "je voue³⁸ à Allah le jeûne de ce jour" ou "je fais le vœu, pour Allah, de donner tant en aumône". Néanmoins, il est préférable de ne pas faire de vœux, car le Prophète ﷺ l'a blâmé. Il a dit : « *Il n'apporte pas le bien, il permet juste de prendre aux avarès* »³⁹.

Allah a condamné ceux qui ne tiennent pas leur promesse. Il dit عز وجل : « *Il en est parmi eux qui se sont engagés vis-à-vis d'Allah en disant : « S'Il nous gratifie de Ses largesses, nous ferons de*

³⁶ Traduction du professeur Chiadmi : « *Car ces bienheureux non seulement tenaient fidèlement leurs promesses et redoutaient un jour d'une violence inouïe* ». [Ndt.]

³⁷ Rapporté par Al-Boukhârî (n°6696) d'après un récit de 'Aïcha.

³⁸ Promettre par vœu. [Ndt.]

³⁹ Rapporté par Mouslim (1639) d'après un récit d'Abd-Allah ibn 'Oumar.

larges aumônes [zakât] et nous serons du nombre des vertueux !» [76] Mais lorsqu'Allah les combla de Ses dons, ils s'en montrèrent avares et tournèrent le dos en oubliant leurs promesses » [Sourate du Repentir, versets 75 et 76]. Celui qui dit : "si Allah rend la santé à ce malade qui m'est proche, je donnerai tant en aumône", puis se montre avare lorsque le malade guérit, prend des traits des hypocrites qu'Allah a cités dans ce verset.

CONNAÎTRE TA RELIGION

Puis le cheikh dit : « **Le deuxième fondement : connaître l’Islam en se basant sur des preuves** » : l’Islam est la religion avec laquelle Allah a envoyé Ses Messagers depuis Noé عليه السلام jusqu’à Mouhammad ﷺ.

Allah تعالى dit, citant les propos de Noé : « *Il m’a été commandé d’être du nombre des soumis* » [Sourate de Jonas, verset 72]. Il تبارك تعالى dit au sujet d’Abraham et de Jacob عليهما السلام : « *Abraham auquel son Seigneur a dit : « Soumets-toi ! », et qui aussitôt répondit : « Je me soumets au Maître de l’Univers ! » [132] Abraham qui fit cette recommandation à ses enfants, suivi en cela par Jacob : « Ô mes enfants ! Allah a choisi pour vous cette religion. Que votre soumission à Allah soit totale et entière jusqu’à votre mort ! » » [Sourate de la Vache, versets 131 et 132]. Les apôtres, disciples de Jésus عليه السلام dirent : « *Sois donc témoin que nous Lui sommes entièrement soumis !* » [Sourate de la Famille d’Imrân, verset 52].*

« **L’Islam signifie : se soumettre à Allah [en attestant de] Son Unicité** » : en Lui vouant un culte exclusif, sans lui donner d’associés. « **Être docile à Ses lois [en Lui vouant obéissance]** » : cette soumission et cette docilité doivent être obligatoirement accompagnées d’un désaveu : « **Et désavouer le Chirk et ceux qui le pratiquent** ». Voilà la vraie nature de l’Islam, la religion de tous les Messagers.

Le cheikh dit : « Il se divise en trois niveaux » hiérarchiques. Certains sont plus parfaits et ont plus de valeur que les autres.

Le premier niveau : « L'Isam ».

Le Deuxième : « L'Imân ».

Le troisième : « L'Ihsân ».

Le Hadith de Gabriel (*Djibrîl*) عليه السلام, comme nous le verrons plus loin, nous renseigne sur ces trois niveaux. Cheikh dit : « Tous ont leurs piliers ».

« Les piliers de l'Isam sont au nombre de cinq : l'attestation qu'il n'y a de dieu qu'Allah et que Mouhammad est son messager, la pratique de la *Salât*, le paiement de la *Zakât*, le jeûne du mois de Ramadan et le pèlerinage à la maison sacrée d'Allah » : il s'agit ici des principes apparents de la religion.

Puis, le cheikh cite les preuves pour chacun de ces piliers. Il dit : « La preuve concernant l'attestation est cette parole du Très-Haut : *« Allah est témoin, et avec Lui les anges et les hommes de savoir, qu'il n'y a de divinité que Lui ; Lui, le Dieu de la justice. Il n'y a en vérité de divinité que Lui, le Puissant, le Sage »* [Sourate de la Famille d'Imran, verset 18] » ; Allah تبارك وتعالى dit : « Nous n'avons envoyé avant toi aucun prophète à qui il n'ait été révélé qu'il n'y a point d'autre divinité que Moi et que c'est Moi que vous devez adorer » [Sourate des Prophètes, verset 25]. Il dit aussi : « C'est Toi seul que nous adorons ! C'est Toi seul dont nous implorons le secours ! ». Les preuves à ce sujet sont nombreuses.

« Le sens de cette attestation est : *Il n'est de véritable divinité digne d'être adorée qu'Allah* » : autrement dit, tout être adoré en dehors d'Allah est une fausse divinité. Les dieux des *mouchrikins* ne méritent pas d'être adorés, ils sont de fausses divinités. Allah عز وجل dit : « *Et il en est ainsi parce qu'Allah est la vérité même, alors que ce qu'ils invoquent en dehors de Lui n'est que fausseté* » [Sourate du Pèlerinage, verset 62]. Lorsque le Prophète ﷺ leur dit : « *Dites : il n'y a de dieu qu'Allah* », ils lui rétorquèrent : « *Veut-il réduire toutes les divinités à une seule ?* » [Sourate Sâd, verset 5]⁴⁰.

Puis, le cheikh explique que l'attestation : « *Il n'y a de dieu qu'Allah* » est composée d'une négation et d'une affirmation toutes deux piliers de cette attestation. « *Il n'y a de dieu* est la négation de tout ce qui est adoré en dehors d'Allah ». Quant à l'affirmation, elle se trouve dans la deuxième partie : « *Qu'Allah* est l'affirmation que Lui seul doit être adoré. Il n'a aucun associé dans le culte qui Lui est voué, comme il n'a pas d'associé dans Son royaume » : en effet, étant donné que toute la royauté Lui appartient et qu'Il est le Créateur de toute chose, il est impératif qu'Il soit Lui seul l'être adoré. « *Cette parole du Très-Haut explique clairement cette interprétation : Souviens-toi de ce qu'Abraham avait dit à son père et à son peuple : Je désavoue totalement ces dieux que vous adorez. [27] Je n'adore que Celui qui m'a créé, car c'est Lui qui, en vérité, me guidera* » [28] *Et il en fit une parole qui devait se perpétuer parmi ses descendants, afin qu'ils reviennent [vers leur Seigneur]* » [Sourate de l'Ornement, versets 26 à

⁴⁰ Hadith rapporté par Ahmad 1/227, At-Tirmidhî (3232), Ibn Hibbân (6686) et Al-Hâkim 2/432 l'ont authentifié d'après un récit d'Ibn 'Abbâs.

28] » : ce verset montre que la parole de l'Unicité (*Kalima At-Tawhîd*) implique le désaveu des *mouchrikins* et de leurs pratiques. Les versets suivants le prouvent aussi : « *Sachez, dit Abraham, que les idoles que vous adorez [76] et qu'adoraient vos lointains ancêtres [77] sont mes ennemis, car il n'est pour moi qu'un seul Dieu, Celui de l'Univers* » [Sourate des Poètes, versets 75 à 77] ; « *Certes, vous avez eu un bel exemple en Abraham et en ceux qui étaient avec lui, quand ils dirent à leur peuple : « Nous vous désavouons, vous et les divinités que vous adorez en dehors d'Allah* » » [Sourate de l'Éprouvée, verset 4]. La parole du *Tawhîd* implique le désaveu des *mouchrikins*, de leurs pratiques et de tout ce qu'ils adorent en dehors d'Allah.

« Tout comme cette parole : « *Dis : « Ô gens des Écritures ! Mettons-nous d'accord sur une formule valable pour nous et vous, à savoir de n'adorer qu'Allah Seul, de ne rien Lui associer et de ne pas nous prendre les uns les autres pour des maîtres en dehors d'Allah.* » S'ils s'y refusent, dites-leur : « *Soyez témoins que, en ce qui nous concerne, notre soumission à Allah est totale et entière* » [Sourate de la Famille d'Imran, verset 64] » : on sait que la parole du *Tawhîd* implique l'attribution de la Seigneurie et la Divinité à Allah seul. Que les hommes ne se prennent pas les uns les autres pour des maîtres en dehors d'Allah et n'adorent aucun autre qu'Allah ! Et si les négateurs et les mécréants refusent cela : « *Dites-leur : « Soyez témoins que, en ce qui nous concerne, notre soumission à Allah est totale et entière* » » : totalement soumis à Allah, nous L'adorons sans rien Lui associer.

Le cheikh رحمه الله dit : « La preuve concernant l'attestation que Mouhammad est le messager d'Allah est cette parole du Très-Haut : *« Un Prophète issu de vous-mêmes, est venu vers vous ! Il compatit à ce que vous endurez et il est plein de sollicitude pour vous, car il est toute bonté et toute compassion pour les croyants ! »* [Sourate du Repentir, verset 128] » : Allah, octroyant Ses grâces à Ses serviteurs, informe de l'envoi de Mouhammad ﷺ, un des leurs, dont ils connaissaient la lignée et la vie, et qui compatissait à leurs peines. Un homme qui tenait tant à ce qu'ils fussent sur la bonne voie, qu'il s'attristait profondément lorsqu'ils restaient sourds à son appel. Allah dit à ce propos : *« Ne t'épuise donc pas en regrets sur leur sort »* [Sourate du Créateur, verset 8], *« Vas-tu te consumer de chagrin parce qu'ils ne sont pas croyants ? »* [Sourate de Poètes, verset 3]. Il dit عز وجل : *« Il est toute bonté et toute compassion pour les croyants ! »* : il est miséricordieux envers les croyants. Allah a particulièrement visé les croyants par Sa parole : *« Sois bienveillant à l'égard des croyants ! »* [Sourate d'Al-Hijr, verset 88].

« L'attestation que Mouhammad est le messager d'Allah ﷺ veut dire » : l'essence de l'affirmation, de l'approbation, de la certitude qu'il est un Messager envoyé par Allah à toute l'humanité, et ce qu'exige cette attestation est *« Qu'on doit obéir à ses commandements »*. Allah عز وجل dit : *« Obéissez à Allah, obéissez au Prophète ! »* [Sourate de la Déconvenue, verset 12], dans de nombreux passages [de Son Livre]. Il dit سبحانه وتعالى : *« Obéissez à Allah et au Prophète afin de bénéficier de la grâce divine ! »* [Sourate de la Famille d'Imrân, verset 132], *« Suivez-le ! Vous n'en*

serez que mieux guidés ! » [Sourate des Murailles, verset 158].
« Croire à ce qu'il dit » : il est le plus véridique des hommes.
« S'éloigner de ce qu'il a interdit et condamné ». « Adorer Allah en se conformant uniquement à ce qu'il nous a prescrit ».

L'adoration d'Allah doit réunir deux conditions :

- La sincérité en recherchant le visage d'Allah.
- La conformité aux commandements d'Allah et de Son Messager. C'est le sens de sa parole : "Adorer Allah uniquement en se conformant à ce qu'il nous a prescrit". Les œuvres de celui qui adore Allah d'une manière différente de celle transmise par le Messager ﷺ sont vaines car innovées.

Le cheikh dit : « La preuve concernant la *Salât*, la *Zakât* et l'interprétation du *Tawhîd* est cette parole du Très-Haut : « *Pourtant, que leur a-t-on ordonné, si ce n'est de se vouer exclusivement au culte d'Allah, d'accomplir la salât et de s'acquitter de la zakât, selon les principes de la religion de la droiture ?* » [Sourate de la Preuve, verset 5] » : ces trois piliers de l'Islam sont les plus importants. Le Livre et la Sunna les réunissent dans plusieurs passages. Allah عز وجل dit : « *S'ils se repentent* » d'avoir pratiqué le *Chirk*, « *s'ils accomplissent la salât, s'ils s'acquittent de la zakât, ils deviendront vos frères en religion. Nous détaillons ainsi les versets pour ceux qui peuvent les comprendre* » [Sourate du Repentir, verset 11]. Le plus important de ces piliers est l'adoration d'Allah seul sans Lui donner d'associé et la sincérité dans le culte d'Allah. Puis vient la pratique de la prière rituelle. Les cinq prières rituelles sont les colonnes sur

lesquelles reposent l'islam, elles sont, après le *Tawhîd*, la principale obligation ; quant à la *Zakât*, elle est, dans le Livre d'Allah et la Sunna de Son Messager ﷺ, couplée à cette obligation. La prière rituelle est un droit d'Allah sur Ses serviteurs, qui doivent s'en acquitter chaque jour. Quant à la *Zakât*, elle est un droit d'Allah sur leurs biens. Le Prophète ﷺ a dit à Mou'âdh : « *S'ils obéissent à cela, informe-les qu'Allah leur a imposé de verser un impôt purificateur sur leur bien ; il sera prélevé chez leurs riches et distribué à leurs pauvres* »⁴¹.

Le cheikh dit : « *La preuve concernant le jeûne est cette parole du Très-Haut : « Ô croyants ! Le jeûne vous est prescrit comme il a été prescrit aux peuples qui vous ont précédés, afin que vous manifestiez votre piété » [Sourate de la Vache, verset 183]* » : le jeûne vous a été imposé. Il s'agit ici du jeûne du mois de Ramadan comme le confirme le verset qui vient juste après : « *Le mois de Ramadan est celui au cours duquel le Coran a été révélé pour guider les hommes dans la bonne direction et leur permettre de distinguer la Vérité de l'erreur. Quiconque parmi vous aura pris connaissance de ce mois devra commencer le jeûne* » [Sourate de la Vache, verset 185]. Le Prophète ﷺ a dit : « *L'Islam est fondé sur cinq piliers* »⁴² et il cita le jeûne du mois de Ramadan. Le jeûne de ce mois est donc un des piliers de l'Islam.

⁴¹ Rapporté par Al-Boukhârî (1395) ; et Mouslim (19) d'après un récit d'Ibn 'Abbas.

⁴² Rapporté par Al-Boukhârî (8) ; et Mouslim (17) d'après un récit d'Ibn 'Oumar.

Le cheikh dit : « La preuve concernant le pèlerinage est cette parole du Très-Haut : *« En faire le pèlerinage est un devoir envers Allah pour quiconque en a la possibilité. Quant aux infidèles, qu'ils sachent qu'Allah se passe volontiers de tout l'Univers »* [Sourate de la famille d'Imran, verset 97] » : il s'agit du dernier des cinq piliers de l'Islam, de ces fondements les plus importants. Allah a imposé à Ses serviteurs, qui en ont la capacité, de l'accomplir au moins une fois dans leur vie.

Le cheikh رحمه الله dit : « Deuxième niveau : La foi (l'*Imân*) » : ce niveau est au-dessus de celui qui le précède car il touche directement à la croyance du cœur.

Il dit : « Elle se compose de plus de soixante-dix branches. La plus importante est la parole *il n'y a de dieu qu'Allah* et la plus ordinaire consiste à ôter des objets nuisibles d'un chemin. La pudeur est aussi une branche de la foi »⁴³.

La foi a de nombreuses branches apparentes et cachées. La meilleure d'entre elles est la parole de l'Unicité : "Il n'y a de dieu qu'Allah" : elle est le fondement de la religion de tous les messagers, du premier jusqu'au dernier d'entre eux. Elle est, avec l'attestation que Mouhammad est le Messager d'Allah, la base de cette religion qu'Allah a révélée au Prophète ﷺ. Ces deux attestations forment donc un seul ensemble, un seul fondement. Et la plus ordinaire de ces branches consiste à ôter un objet encombrant un chemin que les gens utilisent. En outre, cela prouve que la foi est parole et acte,

⁴³ Rapporté par Mouslim (25) d'après un récit d'Abi Hourayra.

conformément à la voie des *Ahl As-Sunna Wa Al-Djamâ'a* (partisans de l'orthodoxie sunnite).

Le cheikh dit : « *L'Imân* compte six piliers : croire en Allah, en Ses Anges, en Ses Écritures, en Ses Messagers, au Jour Dernier et en la prédestination, qu'elle soit favorable ou défavorable ». Il s'agit d'un passage du Hadith de *Djibril* que le cheikh citera plus loin. Ici, l'*Imân* (la foi) a le sens de croyance. Croire globalement à ces six piliers est une obligation individuelle pour toute personne responsable ; en revanche, y prêter foi en ayant une connaissance détaillée est une obligation collective. Bien sûr, quiconque apprendra un détail [liée à un de ces piliers], y croire, deviendra pour lui une obligation individuelle.

Le premier pilier, la foi en Allah, comprend :

- La foi en Son existence
- La foi en Sa Seigneurie
- La foi en Sa Divinité
- La foi en Ses Noms et Attributs

Le deuxième pilier, la foi aux Anges, comprend : la foi en toutes les informations qu'Allah et Son Messager ont données au sujet des Anges, leurs noms, leurs descriptions et leurs fonctions, et celles-ci ne manquent dans le Coran. Parmi ces anges, il y a des gardiens scribes comme le dit le Très-Haut : « *Alors que veillent sur vous des gardiens, [11] de nobles scribes* » [Sourate de la Fissure, versets 10 et 11] et des gardiens veillant sur le serviteur, placés devant et derrière lui ; Allah عز وجل dit : « *Des anges sont attachés à chaque être humain et, placés devant et derrière lui, le*

protègent sans cesse, sur ordre du Seigneur » [Sourate du Tonnerre, verset 11]. Il existe aussi des anges chargés de prendre les âmes des créatures. Allah عز وجل dit : « et quand l'heure de l'un de vous aura sonné, Nos émissaires viendront recueillir son âme, sans jamais manquer à leur tâche » [Sourate des Bestiaux, verset 61]. Il y a l'ange chargé de transmettre la révélation aux Messagers, Gabriel ; Allah عز وجل dit : « Que l'Esprit fidèle⁴⁴ est venu déposer [194] en ton cœur pour que tu sois du nombre des avertisseurs » [Sourate des Poètes, versets 193 et 194].

Le troisième pilier, la foi aux Écritures, consiste à croire en toutes les Écritures qu'Allah a révélées, celles que nous connaissons et celles que nous ignorons. Nous connaissons des Écritures révélées la Torah, l'Évangile, le Zabour et le Coran. Le Coran est le meilleur de tous ces livres, il les confirme et témoigne de leur contenu.

Le quatrième pilier, la foi aux Messagers, se divise en deux parties :

- Une foi globale en tous les Messagers d'Allah, ceux dont on nous a conté l'histoire et ceux sur lesquels nous ne savons rien : « *Il y a des prophètes dont Nous t'avons précédemment narré le récit, et d'autres sur lesquels Nous ne t'avons rien dit. Il est certain qu'Allah a adressé la parole de vive voix à Moïse* » [Sourate des Femmes, verset 164]. Ainsi nous croyons qu'Allah a envoyé des Messagers aux hommes dans le but de leur intimer l'ordre de

⁴⁴ L'Esprit fidèle est l'Ange Gabriel [Ndt.].

L'adorer, seul sans Lui donner d'associé et de leur interdire la pratique du *Chirk*.

- Une foi détaillée aux Messagers dont Allah nous a conté des passages de leur histoire.

Le cinquième pilier, la foi au Jour dernier, ou Jour de la résurrection, comprend la croyance en tout ce qui se passera après la mort, à savoir le châtement dans la tombe ou la félicité, et ce qui suivra tel que la Résurrection, le Rassemblement, l'Exposition, la Balance et enfin le Paradis ou l'Enfer.

Le sixième pilier, la foi en la prédestination, consiste à croire qu'Allah a déterminé le destin de toute créature et écrit tout ce qui se passera.

La foi en la prédestination comprend quatre points :

- 1- Croire à la prescience d'Allah. Il connaît, entre autres, les œuvres des serviteurs, leurs actes d'obéissance et leurs péchés.
- 2- Croire qu'Il a écrit la destinée [de toute créature].
- 3- Croire que Sa volonté englobe toute chose et que rien ne peut en sortir. Ce qu'Il voulait fut, et ce qu'Il n'a pas voulu n'a pas été.
- 4- Croire qu'Il est le Créateur de toute chose.

Personne ne peut prétendre croire à la prédestinée tant qu'il ne croit pas à ces quatre points.

La preuve concernant ces six piliers est cette parole du Très-Haut : « *La piété ne consiste pas à tourner sa face du côté de l'Orient ou de l'Occident ; la piété, c'est croire en Allah, au Jugement dernier, aux anges, aux Livres et aux prophètes* » [Sourate de la Vache, verset 177]. Et la preuve concernant la prédestination est cette parole du Très-Haut : « *En vérité, Nous avons donné une juste proportion à tout ce que Nous avons créé* » [Sourate de la Lune, verset 49].

Le cheikh dit رحمه الله : « **Troisième niveau : l'Ihsân n'a qu'un seul pilier** ». L'*Ihsân* est le niveau le plus élevé de la religion. Il englobe la foi (*l'Imân*) et l'Islam. C'est pour cela que les savants disent que : "Tout croyant est musulman, et non pas l'inverse, et tous ceux qui excellent (*Mouhssinin*) sont croyants, et non pas l'inverse". Le cheikh donne la même explication de l'*Ihsân* que le Prophète ﷺ dans le Hadith de Gabriel. Cet *Ihsân* qu'Allah exige de Ses serviteurs et dont Il fait l'éloge de ceux qui le pratiquent dans Son Livre, est de deux sortes :

- L'*Ihsân* envers les êtres vivants⁴⁵ sous ses différents aspects : « *Adorez Allah, sans rien Lui associer ! Soyez bons envers vos parents, vos proches, les orphelins, les pauvres, les voisins qu'ils soient de votre sang ou éloignés, ainsi que vos compagnons de tous les jours, les voyageurs de passage et les esclaves que vous possédez, car Allah n'aime pas les arrogants vantards* » [Sourate des Femmes, verset 36].

⁴⁵ Être bienfaisant, Être bon envers. [Ndt.]

- L'*Ihsân* dans la pratique, et c'est à ce dernier que le cheikh fait référence ici. Cela signifie que la pratique doit être de qualité et exécutée de la meilleure façon. Allah تعالى dit : « *Qui donc professe une meilleure religion que celui qui se soumet à Allah, tout en faisant le bien* » [Sourate des Femmes, verset 125].

Il dit : l'*Ihsân* c'est « **adorer Allah comme si tu le voyais** ». Les serviteurs ne verront pas leur Seigneur dans ce bas-monde, mais au Jour de la résurrection ; des versets et des Hadiths le prouvent. Néanmoins, le croyant sincère perfectionnera le culte de son Seigneur et L'adorera comme s'il Le voyait, à la fois craintif, plein d'espoir et d'envie, humble et soumis à son Seigneur. Le croyant sincère atteindra ainsi, sans l'ombre d'un doute, le comble de l'enthousiasme et de la sincérité dans l'adoration.

Il dit : « **car si tu ne Le vois pas, Lui te voit** » : le serviteur ne voit pas son Seigneur, mais Lui le voit. Le musulman doit garder à l'esprit qu'Allah le surveille et qu'Il est témoin de ses actes. Cela l'obligera à le servir de tout son être, avec une ferveur sans faille.

Il dit : « **Les preuves sont ces paroles du Très-Haut : « Car Allah est avec ceux qui le craignent et accomplissent des œuvres salutaires »** [Sourate des Abeilles, verset 128] » : Il est avec ceux qui craignent leur Seigneur et soignent leur crainte. La compagnie d'Allah ici est particulière, Il l'a restreinte à ceux qui Le craignent, comme dans ce verset lorsque le Prophète ﷺ dit [à Abou Bakr] : « *Ne t'afflige pas ! Allah est avec nous* » [Sourate du Repentir, verset 40], ou cet autre verset à propos de Moïse et Hâroun عليهم السلام : « *Ne craignez rien, dit le Seigneur, Je serai avec vous pour voir*

et entendre » [Sourate de Ta-Ha, verset 46]. Cette compagnie implique le soutien, la protection et le secours.

« *« Confie-toi au Tout-Puissant, au Tout-Compatissant, [218] qui te voit quand tu te tiens seul pour prier, [219] et quand tu te trouves parmi ceux qui se prosternent [220] Il est, en vérité, l'Audient et l'Omniscient. » [Sourate des Poètes, versets 217 à 220] » : Fie-toi à Lui de tout ton cœur, confie tes affaires à Celui qui te voit quand tu L'adores, quand tu te trouves au milieu des prosternés. Si tu t'en remets à Lui, Il te suffira : « Allah suffira à quiconque s'en remet à Lui » [Sourate de la Répudiation, verset 3]. Cela va clairement dans le sens de cette parole du Prophète ﷺ : « Car si nous ne Le voyons pas, Lui nous voit »⁴⁶.*

« *« Quel que soit l'état dans lequel tu te trouves, quel que soit le passage du Coran que tu récites, quelque œuvre que vous accomplissiez, Nous en sommes toujours Témoin à l'instant même où vous vous y engagez » [Sourate de Jonas, verset 61] » : « Quel que soit l'état dans lequel tu te trouves », qu'il soit en rapport avec le religieux ou le temporel⁴⁷ « Quel que soit le passage du Coran que tu récites » : ce passage est plus spécifique que « Quel que soit l'état dans lequel tu te trouves ». Allah cite, en particulier, la récitation du Coran, car elle est un des états les plus nobles dans lequel il pouvait se trouver ﷻ ; « Nous en sommes*

⁴⁶ Nous le verrons de façon plus détaillée dans les pages suivantes.

⁴⁷ Ce qui est de l'ordre du matériel, du terrestre (par opposition au spirituel). [TLFi]

toujours Témoin » : voilà la partie qui nous intéresse ; elle signifie : Nous sommes présents lorsque vous commencez vos œuvres et les pratiquez. Que la crainte d'Allah accompagne donc vos œuvres, veillez à les accomplir de la façon la plus pure en déployant tous les efforts nécessaires et prenez garde de ne pas faire ce qu'Allah déteste : Il voit ce que vous faites et sait ce que vous montrez et ce que vous cachez.

Tous ces versets témoignent de la place de l'*Ihsan*. Ils montrent qu'Allah voit Ses serviteurs en toute circonstance, quel que soit leur état. Il est présent, entend leurs paroles, voit où ils sont et connaît aussi bien leur secret que ce qu'ils montrent au grand jour ; « *Ton Seigneur connaît les pensées que recèlent leurs cœurs, ainsi que celles qu'ils divulguent* » [Sourate du Récit, verset 69]. C'est lorsque le serviteur a cela en tête qu'il se tourne vers son Seigneur, L'adore avec sincérité et parfait ses actes d'adoration ; mais à cause de l'étourderie, de la distraction les hommes montrent de la tiédeur⁴⁸ dans leur pratique. Le croyant croit qu'Allah le voit, mais il y a une différence entre avoir cette croyance et le fait de la vivre et d'en garder le souvenir. Beaucoup d'hommes n'ont pas cela en tête. C'est un état noble que seuls les meilleurs croyants peuvent atteindre.

On a vu plus haut que la religion musulmane comprend trois niveaux : l'Islam, l'*Imân* et l'*Ihsân*. Le cheikh les a cités avec les piliers qui leur correspondent et a donné leur signification et les preuves tirées du Coran les concernant.

Puis il dit : « La preuve tirée de la Sunna est le célèbre Hadith de l'ange Gabriel rapporté par 'Oumar Ibn Al-Khattâb رضي الله عنه » :

⁴⁸ Fig. Nonchalance, manque d'activité, d'ardeur, de ferveur [Le Littré].

quand on parle du Hadith de *Djibril*, il s'agit de ce Hadith. Mouslim l'a rapporté d'après 'Oumar⁴⁹ رضي الله عنه. Il le rapporta aussi, tout comme Al-Boukhârî, avec une formulation quelque peu différente d'après Abou Hourayra⁵⁰ رضي الله عنه.

« Alors que nous étions assis près du Prophète ﷺ, un homme portant des vêtements d'un blanc éclatant, aux cheveux très noirs, fit son apparition. On ne pouvait distinguer sur lui la moindre trace de voyage et personne d'entre nous ne le connaissait. » : Il nous est apparu avec une bonne allure, une belle apparence, mais il était inconnu. « Il s'assit devant le Prophète ﷺ en posant ses genoux près des siens et ses mains sur ses cuisses. » : il a appuyé ses genoux contre ceux du Prophète ﷺ et posé ses mains sur les cuisses du Prophète ﷺ dans le but d'être plus proche de lui et de donner plus d'intensité à sa question. « Puis il dit : « Ô Mouhammad ! » : il l'interpella par son nom pour paraître ignorant, comme s'il ne connaissait pas la bonne manière de s'adresser au prophète. Les bédouins avaient l'habitude de s'adresser au Prophète ﷺ en lui disant : « Ô Mouhammad ! ». Par contre, les compagnons pratiquant un bel Islam ne lui disaient pas : « Ô Mouhammad ! », mais : « Ô Messager d'Allah ! » ou « Ô Prophète d'Allah ! ». C'est la plus noble des façons de l'appeler ﷺ, comme le faisait Allah quand Il s'adressait à lui : « Ô Prophète ! », « Ô Messager ! ».

« Informe-moi au sujet de l'Islam » : qu'est-ce que l'Islam ? « L'Islam », lui répondit le Prophète, « consiste à ce que tu attestes qu'il n'y a de dieu qu'Allah et que Mouhammad est le messager

⁴⁹ Rapporté par Mouslim (N°8).

⁵⁰ Rapporté par Al-Boukhârî (N°50) et Mouslim (N°9).

d'Allah, que tu accomplisses la *Salât*, t'acquittes de la *Zakât*, jeûnes le mois de Ramadan et fasses le pèlerinage à La Mecque, si tu en as la possibilité ».

« « Tu dis vrai. », lança l'homme. Nous fûmes surpris de le voir interroger le prophète et dans le même temps confirmer ses dires » : habituellement la personne qui interroge ne répond pas par : « Tu dis vrai », mais plutôt par : « Qu'Allah te récompense ou qu'Allah soit bon envers toi » ou quelque chose de semblable. Le fait qu'il ait dit « Tu dis vrai » montre qu'il connaissait la réponse ; et c'est cela qui a provoqué l'étonnement.

Puis il dit : « Informe-moi au sujet de la foi » : il s'agit de la deuxième question : qu'est-ce que la foi ? « La foi consiste à croire en Allah, en Ses anges, en Ses Écritures, en Ses messagers, au Jour Dernier et en la prédestination, favorable ou défavorable » : il explique la foi en citant ces six principes fondamentaux qui sont, comme nous l'avons vu plus haut, les fondements de la croyance. Toutes les questions de croyance se réfèrent à ses fondements. Cheikh Al-Islam Ibn Taymiyya dit dans son livre *Al-'Aqida Al-Wassitiya* : « La croyance du groupe sauvé et secouru jusqu'au Jour de la résurrection, les gens de la Sunna et de l'union, consiste à avoir foi en Allah, en Ses anges, Ses Écritures, Ses Messagers... »⁵¹. « « Tu dis vrai », dit-il encore » comme il le fit après la première réponse.

« Informe-moi au sujet de l'*Ihsân* » : qu'est-ce que l'*Ihsân* ?

« L'*Ihsân* consiste à ce que tu adores Allah comme si tu le voyais, car si tu ne Le vois pas, Lui te voit. » : on doit exceller dans la

⁵¹ « Al-Wassitiyya » p.21.

pratique du culte, l'accomplir avec le plus grand soin tout en faisant montre de piété et d'une totale sincérité.

« Informe-moi au sujet de l'Heure. » : quand l'Heure surviendra-t-elle ? C'est-à-dire le Jour de la résurrection. « Celui que l'on questionne à ce sujet n'en sait pas plus que celui qui interroge. » : ma connaissance et la tienne à son sujet sont pareilles. Si tu ne sais rien à son sujet, eh bien moi aussi, je n'en ai aucune connaissance.

« Informe-moi alors, quant à ses signes. » : les signes de son déclenchement. « Le jour où l'esclave mettra au monde sa propre maîtresse » : dans une autre version il est dit : « son propre maître ». *Al-Amat* (l'esclave) est une femme appartenant à un maître. Elle mettra au monde son maître ou sa maîtresse. Il y a divergence quant à la signification de cette phrase. Ce qui a été dit de mieux à ce sujet est qu'il se peut, si le nombre d'esclaves augmente, qu'une esclave donne naissance à un enfant et qu'elle en soit séparée à cause de sa servitude, puis que son fils l'achète sans savoir qu'elle est sa mère et devienne ainsi son maître. Il a été dit également que si son maître la met enceinte, l'enfant né de cette relation sera son maître.

« Et où tu verras de misérables gardiens de bétails, nu-pieds, déguenillés se concurrencer dans la construction d'édifices » : s'il t'arrivait de voir les hommes vivant dans le désert s'installer dans les villes, y construire des habitations et se concurrencer dans la hauteur de ces constructions, eh bien tu auras vu un de ses signes. Par ailleurs, les signes annonçant le déclenchement de l'Heure sont nombreux et les preuves les évoquant nous sont parvenues.

« Puis l'homme partit » : il sortit et s'éloigna en marchant. Puis il dit : « Nous restâmes un certain temps ». Dans une autre version :

« Je suis resté trois nuits »⁵². Puis le Prophète ﷺ dit : « Ô ‘Oumar ! Savez-vous qui m’a interrogé ? » Je lui répondis : « Allah et Son messager le savent mieux. » - « Eh bien, c’est l’ange Gabriel qui est venu vous apprendre votre religion ». Ce Hadith capital contient de nombreux enseignements. On y trouve les fondements de la religion en matière de croyance et de pratique, les différents niveaux et paliers de la religion, la preuve qu’Allah a gardé pour Lui la connaissance de l’Heure, et des indications au sujet de certains signes annonciateurs de l’Heure : « *Qu’attendent les impies sinon l’arrivée de l’Heure qui viendra les surprendre et dont les indices se sont déjà manifestés ?* » [Sourate de Mouhammad, verset 18].

⁵² Rapporté par At-Tirmidhî (N°2610) qui l’a authentifié et An-Nassâ’î 8/97.

CONNAÎTRE TON PROPHÈTE

Il dit : « Troisième fondement : connaître le Prophète **Mouhammad** ﷺ » : il s'agit du dernier des trois fondements que le serviteur se doit de connaître. Ces trois fondements sont l'axe autour duquel tourne l'Islam. On a cité plus haut l'Envoyeur, qui n'est autre qu'Allah et le Message : l'Islam. A présent, le cheikh évoque le Messenger, Mouhammad ﷺ. Le connaître est une obligation. Il fait une brève présentation du Prophète ﷺ dont il cite la lignée.

Il dit : « Il s'appelle Mouhammad fils de 'Abdi-Allah fils de 'Abdi-Al-Moultalib fils de Hâchim. Hâchim était de la tribu de **Qouraich** » : c'est pour cela qu'on dit qu'ils sont, lui et sa tribu, les fils de Hâchim. Son nom est : Hâchim fils de 'Abdi-Manâf fils de Quoussay ibn Kilâb. Et la généalogie du Prophète ﷺ remonte ainsi jusqu'à 'Adnân. « **Qouraich est une tribu arabe. Les arabes sont les descendants d'Ismâ'il fils d'Ibrâhîm Al-Khalîl (l'ami intime) - Qu'Allah lui accorde ainsi qu'à notre Prophète paix et bénédiction** » ; la lignée de notre Prophète Mouhammad ﷺ s'arrête donc à Ismâ'il fils d'Ibrâhîm⁵³ Al-Khalîl. Il dit ﷺ : « *Allah a choisi Kinâna parmi les enfants d'Ismâ'il, Qouraich parmi les enfants de Kinâna, et parmi Qouraich il a choisi les enfants de Hâchim et m'a choisi parmi les enfants de Hâchim* »⁵⁴.

⁵³ *Ismaël fils d'Abraham [Ndt].*

⁵⁴ Rapporté par Mouslim (N°2276) d'après un récit de Wâthila ibn Al-Asqa'.

Puis le cheikh cite l'âge du Messager ﷺ, il dit : « **Il a vécu soixante-trois ans, quarante ans avant la révélation et vingt-trois ans en tant que prophète et messenger** » ; quarante ans se sont écoulés sans qu'il sache ce qui allait lui être révélé : « *Même si tu étais auparavant du nombre des inattentifs (à ces récits)* » [Sourate de Joseph, verset 3], « *Dis-leur : « Si Allah l'avait voulu, je ne vous l'aurais pas récité et Il ne vous l'aurait pas fait connaître. Et avant cela, je suis bien demeuré parmi vous toute une vie sans le faire. Ne raisonnez-vous donc point ? »* » [Sourate de Jonas, verset 16]. Sa mission de prophète et messenger aura duré vingt-trois ans.

Ensuite, le cheikh cite les passages du Coran faisant de lui un prophète puis un messenger. Il dit : « **Il est devenu prophète suite à la révélation de ce verset : « Lis »** ». Il eut donc une révélation et devint ainsi prophète dès les premiers versets de la sourate de l'Adhérence. Il était en retraite⁵⁵ dans la grotte d'*Hira* quand l'ange Gabriel se présenta et lui dit : « *Lis* ». Il lui répondit ﷺ : « *Je ne sais pas lire* » - « *Alors, il m'attrapa et me serra jusqu'à ce que je n'en puisse plus, puis il me relâcha et me dit : « Lis ». Je lui répondis : « Je ne sais pas lire ». Il m'attrapa alors une deuxième fois et me serra jusqu'à ce que je n'en puisse plus, puis il me relâcha et me dit : « Lis ». Je lui répondis : « Je ne sais pas lire ». Il m'attrapa et me serra une troisième fois jusqu'à ce que je n'en puisse plus, puis il me relâcha et me dit : « Lis ». Je lui répondis : « Je ne sais pas lire ». Il dit alors : « **Lis au nom de ton Seigneur qui a tout créé,***

⁵⁵ Éloignement momentané du monde, pour se livrer à des exercices de piété. [Le Littré].

[2] *qui a créé l'homme d'une adhérence !* [3] *Lis car la bonté de ton Seigneur est infinie !* » ». C'est donc ainsi qu'il devint prophète.

« Puis, messenger lorsqu'il reçut l'ordre de transmettre : *« Ô toi qui te blottis sous un manteau !* » » : cette sourate mentionne l'ordre d'avertir [les hommes].

« Il était originaire de La Mecque puis il émigra à Médine » : le cheikh cite la ville dont est originaire le Messenger ﷺ : La Mecque. La ville sainte, la meilleure ville, celle qu'Allah aime le plus. Ainsi, Allah a choisi le meilleur Messenger, originaire de la meilleure ville, issu du meilleur peuple et de la plus noble tribu.

Le cheikh dit : « Allah l'a envoyé pour mettre en garde contre le *Chirk* et prêcher le *Tawhîd*. La preuve est cette parole du Très-Haut : *« Ô toi le qui te blottis sous un manteau !* [2] *Lève-toi pour avertir* [3] *et glorifier ton Seigneur !* [4] *Hâte-toi de purifier tes vêtements,* [5] *et de fuir toute abomination,* [6] *en évitant cependant de te vanter de trop en faire* [7] *et en te soumettant avec patience aux ordres de ton Seigneur* » [Sourate du *Revêtu d'un manteau*, versets 1 à 7]. « *Lève-toi pour avertir* » : avertis du danger du *Chirk* et prêche le *Tawhîd*. « *Et glorifier ton Seigneur !* » : proclame Sa grandeur à travers le *Tawhîd*. « *Hâte-toi de purifier tes vêtements* » : purifie tes œuvres de toute forme *Chirk*. « *Et de fuir toute abomination* » : l'abomination signifie ici les idoles, et les fuir consiste à les délaisser et à les désavouer ainsi que ceux qui les adorent ». *Al-Mouddathir*, c'est celui qui s'enveloppe dans une couverture ou un vêtement, c'est ainsi qu'était vêtu le Prophète ﷺ

lorsque Gabriel lui apparut. « *Lève-toi pour avertir* » : avertis les gens du châtimeut d'Allah et mets-les en garde contre les causes le provoquant. « *Et glorifier ton Seigneur* » : proclame Sa grandeur à travers le *Tawhîd*, en Lui vouant un culte exclusif, en Lui obéissant. « *Et de purifier tes vêtements* » : purifie tes œuvres du *Chirk* et des péchés, et éloigne-toi des mauvais comportements. On dit aussi que ce verset signifie : "purifie tes vêtements des impuretés".

Le cheikh dit : « *Il s'est attaché à prêcher le *Tawhîd* pendant dix ans. Puis, à la fin de cette décennie, il a été transporté au ciel* » : pendant dix ans il a appelé au *Tawhîd* et recommandé le bon comportement, la charité, la vertu et le maintien des liens de parenté. Puis il fut transporté de la Mosquée sacrée à la Mosquée d'Al-Aqsâ, d'où on l'éleva au ciel ; il vit alors ce qu'il devait y voir et rencontra les prophètes qu'il devait rencontrer. « *Où cinq prières quotidiennes lui ont été imposées* » : en réalité, cinquante prières lui ont été prescrites, mais il demanda instamment à son Seigneur d'en réduire la quantité, pour arriver finalement au nombre de cinq. « *Il a, par la suite, prié à La Mecque durant trois ans* » : après l'imposition des cinq prières rituelles. « *Puis il reçut l'ordre d'émigrer à Médine* » : car à La Mecque, ils subissaient, lui et ses compagnons, des persécutions. Certains de ses compagnons durent émigrer deux fois en Éthiopie. Puis, Allah lui permit de s'expatrier à Médine, après que l'Islam s'y propagea et qu'elle devint une terre musulmane, consécutivement à la venue auprès de lui d'une délégation d'*Ansâr*⁵⁶ qui lui prêta allégeance, jurant que s'il venait à Médine, ils le

⁵⁶ *Nom donné aux habitants de Médine qui reçurent et soutinrent le Prophète ﷺ lorsqu'il émigra. [Ndt]*

protègeraient et le défendraient. Ainsi, il ﷺ émigra avec Abou Bakr رضي الله عنه.

« L'émigration (*Al-Hijra*) consiste à se déplacer d'un pays de *Chirk* vers une terre d'Islam » ; *Al-Hajr* dans la langue arabe signifie : le délaissement ou l'abandon. Le fait de se déplacer entraîne l'abandon [d'un endroit]. Se déplacer, ici, c'est abandonner le pays duquel on émigre pour aller vers un autre pays. La *Hijra* prend ici un sens particulier. La *Hijra*, dans son sens général, consiste à délaisser ce qu'Allah a interdit, tel que le rapporte ce hadith authentique du Prophète ﷺ : « *Al-Mouhâjir (l'émigré) c'est celui qui délaisse ce qu'Allah a interdit* »⁵⁷, parmi tous les péchés.

Le cheikh dit : « Elle est obligatoire pour cette communauté et le restera jusqu'à la venue de l'Heure. La preuve est cette parole du Très-Haut : « *Les anges, venus ôter la vie à ceux qui avaient agi iniquement envers eux-mêmes, leur demanderont : « Où en étiez-vous sur le plan de la croyance ? » - « Nous faisons partie des opprimés de la Terre », répondront-ils. A quoi les anges répliqueront : « La Terre d'Allah n'était-elle pas assez vaste pour vous permettre de vous expatrier ? » Ceux-là auront pour séjour l'Enfer - et quelle triste fin sera la leur ! -* , [98] à l'exception des impuissants parmi les hommes, les femmes et les enfants qui sont démunis de moyens et incapables de se frayer un chemin. [99] A ceux-là Allah accordera Son pardon, car Allah est Indulgent et

⁵⁷ Rapporté par Al-Boukhârî (N° 10) d'après un récit de 'Amr ibn Al-'Ass.

Miséricordieux, » [Sourate des Femmes, versets 97 à 99] ». Ce verset montre que les anges ont réprimandé ceux qui se convertirent à l’Islam, mais se déroberent et n’affichèrent pas leur religion, manifestant extérieurement l’appartenance à la religion de leur peuple sans nécessité, sans y être contraints, alors qu’ils avaient la possibilité de s’exiler. Ils les ont réprimandés et avertis du triste sort qui leur sera réservé, car la Terre d’Allah est vaste. Les opprimés, les persécutés, les humiliés peuvent parcourir ses grandes étendues pour y trouver un endroit loin de leurs ennemis. De cette menace, Il fit exception des plus faibles. Il dit : « *Sauf les impuissants* » ceux « *Qui sont démunis de moyens et incapables de se frayer un chemin* ».

Parmi les preuves également, il y a cette parole du Très-Haut : « *Ô Mes serviteurs qui avez foi en Moi ! Ma Terre est assez vaste pour tout contenir ! N’adorez que Moi !* » [Sourate de l’Araignée, verset 56] ». C’est un ordre d’Allah indiquant aux serviteurs croyants d’émigrer du pays dans lequel ils sont incapables d’établir la religion vers les vastes terres d’Allah, où ils pourront observer les obligations religieuses, faire valoir l’Unicité d’Allah et L’adorer conformément à Ses ordres.

« *Al-Baghawî dit رحمه الله* : » : il s’agit du célèbre exégète Houssayn ibn Mas’oud l’auteur de l’ouvrage *Ma’âlim At-Tanzîl*. « *Les musulmans de La Mecque qui n’ont pas émigré sont la raison de la révélation de ce verset. Allah les a appelés au nom de la foi*⁵⁸ ». Si une personne vit sur une terre de mécréance, une terre de *Chirk* et

⁵⁸ Ma’âlim At-Tanzîl 2/272, dans le sens.

qu'elle est dans l'incapacité de montrer clairement sa religion, elle devra s'exiler et délaisser cette terre.

« La preuve concernant l'obligation d'émigrer (*Hijra*) dans la Sunna est cette parole du Prophète ﷺ : « *L'émigration (Hijra) ne cessera d'être obligatoire jusqu'à ce que le repentir ne soit plus accepté et le repentir continuera à être accepté tant que le Soleil ne se lèvera pas à l'Ouest* »⁵⁹ » : quand le Soleil se lèvera à l'Ouest, les portes du repentir se fermeront et plus personne ne pourra se repentir, ni les mécréants de leur mécréance ni les pécheurs de leurs fautes. Le Prophète ﷺ dit dans un Hadith : « *L'Heure ne sonnera pas tant que le Soleil ne se lèvera pas à l'Ouest, et lorsque les hommes verront ce signe, tous ceux qui seront sur terre croiront, mais ce jour-là : « La foi ne sera plus d'aucune utilité pour celui qui n'aura pas cru auparavant* » » [Sourate des Bestiaux, verset 158]⁶⁰.

Nous avons vu plus haut que le Prophète ﷺ est resté à La Mecque treize ans avant de recevoir l'ordre d'émigrer à Médine. « C'est au moment où il s'établit à Médine qu'Allah lui impose les autres pratiques de l'Islam telles que la *Zakât*, le jeûne, le pèlerinage, l'appel à la prière, le Jihad, la recommandation du bien et la répréhension du mal, entre autres » : c'est à La Mecque que le premier des piliers de l'Islam pratique, à savoir la prière, lui est imposé. Puis à Médine, on lui ordonne d'appliquer les autres principes de l'Islam. Certains disent que la *Zakât* a été prescrite à La Mecque, mais que les détails de son application furent révélés à

⁵⁹ Rapporté par Abou Dâwoud [n° 2479] et Ahmad dans son Mousnad.

⁶⁰ Rapporté par Al-Boukhârî (N° 4635) et Mouslim (N° 157) d'après un récit d'Abou Hourayra.

Médine. Quant au jeûne, il fut imposé deux ans après la *Hijra*, le Prophète ﷺ a donc jeûné seulement neuf Ramadan. Le pèlerinage fut prescrit neuf ans après la *Hijra*, selon l'avis le plus juste. Il reçut également l'ordre de faire l'appel à la prière qui n'était pas requis auparavant. Le commandement du bien, l'interdiction du mal et le Jihad sont légiférés, et des régiments formant des armées sont envoyés de Médine pour attaquer et combattre les mécréants. L'état islamique prend donc forme à Médine.

Le cheikh dit : « Il s'est tenu à cela pendant dix ans » à Médine « Puis mourut ﷺ », durant le mois de *Rabi' Al-Awwal*⁶¹, dix ans après la *Hijra*, ou plutôt onze ans d'après la date reconnue. Il a donc passé dix ans à Médine puisqu'il y est arrivé au mois de *Rabi' Al-Awwal* et mourut durant le mois de *Rabi' Al-Awwal*.

Le cheikh dit : « Sa religion quant à elle lui a survécu, elle est bien vivante. Il n'y a pas un bien qu'il n'a pas montré à sa communauté ni un mal contre lequel il ne l'a pas mise en garde. Le bien vers lequel il l'a orientée est le *Tawhid* et tout ce qu'Allah agrée et le mal contre lequel il l'a mise en garde est le *Chirk* et tout ce qu'Allah déteste et rejette. » : le Prophète ﷺ est bien mort, mais la religion d'Allah, elle, est vivante, préservée, car Allah a garanti sa protection. Lorsque les gens furent affligés et étourdis par sa mort ﷺ, Abou Bakr vint leur parler et leur expliquer qu'il n'était qu'un homme et qu'il devait mourir. Il leur dit : « Que ceux qui vénéraient Mouhammad sachent que Mouhammad est mort, et que ceux qui adoraient Allah sachent qu'Allah est le Vivant qui ne meurt jamais ». Puis il récita : « *Muhammad n'est qu'un Prophète*

⁶¹ Troisième mois du calendrier musulman [Ndi].

parmi tant d'autres qui sont passés avant lui. Seriez-vous hommes à abandonner le combat, s'il venait à mourir ou à être tué ? »⁶² [Sourate de la Famille d'Imrân, verset 144], et « Certes, tu es appelé à mourir, comme ils sont aussi appelés à mourir ; [31] puis, au Jour dernier, vous vous disputerez auprès de votre Seigneur » [Sourate des Groupes, versets 30 et 31].

Le cheikh dit : « Allah l'a envoyé à l'ensemble de l'humanité et a ordonné à tous les « *Thaqalayns* », à savoir les Djinns et les hommes, de lui obéir. La preuve est cette parole du Très-Haut : « *Dis : Ô hommes ! Je suis, en toute vérité, le Prophète d'Allah, envoyé à vous tous* » [Sourate des Murailles, verset 158] ». « *Nous ne t'avons envoyé à l'ensemble de l'humanité que pour porter l'annonce et donner l'alarme* » [Sourate des Saba', verset 28] : il est le Messenger d'Allah pour tous les hommes : les juifs, les chrétiens, les idolâtres, les arabes et les non-arabes. Ceux qui disent qu'il est le Messenger des arabes seulement sont des mécréants. Ils ne témoignent pas réellement que Mouhammad est le messenger d'Allah, comme le font certains chrétiens qui disent : « c'est vrai, Mouhammad est un messenger mais il est le messenger des arabes ». Les musulmans qui pensent cela ou y croient sont des apostats. Tous ceux qui s'affranchissent de la loi de Mouhammad ﷺ sont des mécréants. Ils goûteront, s'ils meurent dans cette situation, au feu de la géhenne. Le Prophète ﷺ a dit dans un Hadith authentique : « *Par Celui qui détient le sort de mon âme entre ses mains ! Je jure, que tout membre de ces communautés, juive et chrétienne, qui aura*

⁶² Rapporté par Al-Boukhârî (N° 3667, 3688).

entendu parler de moi, puis mourra sans avoir cru au message avec lequel on m'a envoyé, sera parmi les damnés⁶³ »⁶⁴. Et cela parce que les religions juives et des chrétiennes, tel qu'elles sont pratiquées aujourd'hui, sont fausses.

Le cheikh dit : « A travers lui, Allah a parfait la religion » : le Prophète ﷺ est venu avec une loi aboutie et éternelle. « La preuve est cette parole du Très-Haut : *« Aujourd'hui, J'ai amené votre religion à son point de perfection ; Je vous ai accordé Ma grâce tout entière et J'ai agréé l'islam pour vous comme religion ! » [Sourate de la Table, verset 3]* ». Cette religion sera préservée et survivra, par la présence de ses adeptes, jusqu'à l'avènement de l'Heure. Le Prophète ﷺ dit dans un Hadith authentique : « *Il restera toujours dans ma communauté un groupe d'hommes attachés à la religion d'Allah ; leurs opposants, ceux qui les auront trahis ne leur causeront aucun tort. Ils demeureront ainsi jusqu'au jour où leur viendra l'ordre d'Allah* »⁶⁵.

« La preuve qu'il était appelé à mourir est cette parole du Très-Haut : *« Certes, tu es appelé à mourir, comme ils sont aussi appelés à mourir ; [31] puis, au Jour dernier, vous vous disputerez auprès de votre Seigneur » [Sourate des Groupes, versets 30 et 31]* ».

⁶³ (Celui, celle) qui est (ou sera) condamné aux peines de l'enfer, puni du châtement éternel [TLFi].

⁶⁴ Rapporté par Mouslim (N°153) d'après un récit d'Abou Hourayra.

⁶⁵ Rapporté par Al-Boukhârî (N°3641) et Mouslim (N°1037) d'après un récit de Mou'âwiya.

Le cheikh dit : « En effet, les hommes seront ressuscités après leur mort. Les preuves sont ces paroles du Très-Haut : *« Et c'est de la terre que Nous vous avons créés ; c'est à elle que Nous vous ferons retourner et c'est d'elle que Nous vous ferons à nouveau surgir. »* [Sourate Tâ-Hâ, verset 55] *« Ne vous a-t-Il pas fait croître de la terre comme des plantes, [18] pour vous y faire retourner ensuite et vous en faire de nouveau surgir ? »* [Sourate de Noé, versets 17 et 18]. Après la résurrection, les hommes auront à rendre compte de leurs actes pour lesquels ils seront rétribués. La preuve est cette parole du Très-Haut : *« En sorte qu'Il rétribue, selon leurs œuvres, ceux qui font le mal, et accorde la meilleure récompense à ceux qui font le bien »* [Sourate de l'Etoile, verset 31] ». Après avoir évoqué les trois principes fondamentaux, il cite un des fondements de la foi, à savoir la foi en la résurrection après la mort, que les ennemis des prophètes ont, de tout temps, niée. Allah عز وجل dit : *« Voilà une chose bien étrange ! »* disent les infidèles. [3] *« Quoi ! Une fois morts et réduits en poussière, pouvons-nous revenir à la vie ? Ce serait revenir de bien loin ! »* [Sourate Qâf, versets 2 et 3]. Allah a donné l'ordre à Son Prophète de jurer par son Seigneur que la résurrection aura bien lieu. Il dit عز وجل : *« Les dénégateurs prétendent qu'ils ne seront jamais ressuscités. Dis-leur : « Bien au contraire ! Par mon Seigneur, vous serez bel et bien ressuscités ! » »* [Sourate de la Déconvenue, verset 7], *« Les négateurs disent : « L'Heure ne nous atteindra pas ! » Réponds-leur : « Mais si, par mon Seigneur qui connaît le mystère de l'Univers ! Elle vous atteindra à coup sûr » »* [Sourate de Saba', verset 3], *« Ils viendront s'informer auprès de toi*

en disant : « Est-ce bien vrai tout cela ? » Réponds-leur : « Oui, par mon Seigneur, c'est bien vrai ! Et aucun de vous ne pourra échapper à la puissance divine. » » [Sourate de Jonas, verset 53].

Croire en la résurrection est un des piliers de la foi. On utilise aussi le terme de Jour dernier pour l'exprimer. Les versets ayant trait à ce sujet sont extrêmement nombreux. Allah تعالى dit : « *Et c'est de la terre que Nous vous avons créés ; c'est à elle que Nous vous ferons retourner et c'est d'elle que Nous vous ferons à nouveau surgir* » [Sourate Tâ-Hâ, verset 55]. Allah a créé les hommes de terre et c'est vers elle qu'Il les fera retourner, puis Il les sortira d'elle une nouvelle fois. Il dit عز وجل : « *C'est là où vous vivrez, c'est là où vous mourrez et c'est de là qu'on vous fera sortir un jour !* » [Sourate des Murailles, verset 25], « *C'est Allah qui, de la terre, vous a fait croître comme des plantes [18] puis, Il vous y fera retourner et vous en fera sortir véritablement* » [Sourate de Noé, versets 17 et 18], « *En vérité, c'est Nous qui faisons vivre et mourir, et c'est vers Nous que tout fera retour. [44] Le jour où la terre se fendra pour les rejeter brusquement de ses entrailles, il Nous sera très facile de les rassembler* » [Sourate Qâf, versets 43 et 44] et « *Après quoi, vous êtes appelés à mourir, [16] pour être ressuscités au Jour du Jugement dernier* » [Sourate des Croyants, versets 15 et 16]. Le cheikh dit : « **Et quiconque nie la résurrection est mécréant** », et ce même s'il croit en Allah, car il nie un pilier de la foi. Nier la résurrection implique le démenti de tous les Messagers. « **La preuve est cette parole du Très-haut : « Les**

négateurs prétendent qu'ils ne seront jamais ressuscités. Dis-leur : « Bien au contraire ! Par mon Seigneur, vous serez bel et bien ressuscités ! Et vos agissements vous seront bel et bien rappelés ! C'est une chose si aisée pour le Seigneur ! » [Sourate de la Déconvenue, verset 7] ». Nier la résurrection fait donc partie des croyances des mécréants, comme le montrent ces versets.

Al-Ba'th (la résurrection) signifie : faire sortir les hommes de leur tombe ; « Et que les tombeaux seront bouleversés » [Sourate de la Fissure, verset 4]. : La demande de compte et la rétribution constituent la finalité d'Al Bath. Les hommes auront à rendre compte de leurs actes pour lesquels ils seront rétribués. Allah dit سبحانه وتعالى : « Et quiconque aura commis le poids d'un atome de mal le verra » [Sourate du Séisme, verset 8], « À Allah\$-ùmpàpppoàpù` appartient tout ce qui est dans les Cieux et sur la Terre, en sorte qu'Il rétribue, selon leurs œuvres, ceux qui font le mal, et accorde la meilleure récompense à ceux qui font le bien » [Sourate de l'Etoile, verset 31] et « Car quiconque accomplit de bonnes actions le fait dans son propre intérêt ; et quiconque fait le mal en subira les conséquences. Et c'est à votre Seigneur que vous serez tous ramenés » [Sourate de l'Agenuillée, verset 15]. Le Jour de la résurrection porte de nombreux noms dont l'Heure, le Jour de la résurrection, le Jour des comptes, le Jour de la rétribution. Allah تبارك وتعالى dit : « Et qui te donnera une idée du Jour de la rétribution ? [18] Oui, qui te donnera une idée du Jour de la rétribution ? » [Sourate de la Fissure, versets 17 et 18].

La vie de ce bas-monde n'est pas, comme le pensent les mécréants, éternelle. Elle n'est pas une succession de générations qui naissent puis disparaissent, qui se renouvellent et émergent indéfiniment. Il en va tout autrement : ce bas-monde a une durée de vie, une fin, et connaîtra son échéance. Cette dernière arrivera avec l'avènement de la résurrection. Allah seul connaît le moment précis où elle surviendra, Il l'a caché aux créatures ; ni les anges proches ni les prophètes envoyés en ont connaissance. Puis, lorsque le Jour de la résurrection aura eu lieu, que les hommes auront été ressuscités, Allah rassemblera toutes les générations, des premières aux dernières : « *Dis-leur : « En vérité, tous les hommes des premiers jusqu'aux derniers [50] seront rassemblés au rendez-vous fixé » » [Sourate de l'Évènement, versets 39 et 40].*

Les juifs et les chrétiens croient en la résurrection, mais de façon non conforme aux textes du Coran et de la Sunna. Ils y croient, tout comme ils croient au Paradis et à l'Enfer, mais leur croyance est falsifiée. Et quand bien même elle serait juste, ils resteraient mécréants du fait qu'ils ne reconnaissent pas le message de Mouhammad ﷺ. La mécréance est effective dès l'instant où une personne adopte ne serait-ce qu'un seul principe des croyances des négateurs. Les *Mouchrikoun* étaient mécréants pour de nombreuses raisons : ils donnaient des associés à Allah, démentaient le Messager ﷺ, niaient le Jour dernier, réunissant ainsi en eux plusieurs formes de mécréance.

Pour une mauvaise action commise, les hommes ne seront pas punis plus que ne le mérite cette action, mais ils seront rétribués par un châtiment équivalent à leur acte. Allah تعالى dit : « *Celui qui se présentera alors avec une bonne action en sera récompensé au décuple, tandis que celui qui se présentera avec une mauvaise*

action n'en sera rétribué que par un châtement équivalent. Et aucun d'eux ne sera lésé » [Sourate des Bestiaux, verset 160]. Cela fait partie de la justice, la bonté et la bienveillance parfaites d'Allah. Le cheikh le démontre en citant cette parole d'Allah تعالى : « *En sorte qu'Il rétribue, selon leurs œuvres, ceux qui font le mal* ». Quant aux bienfaiteurs, Il dit à leur sujet : « *Et accorde la meilleure récompense à ceux qui font le bien* » [Sourate de l'Etoile, verset 31]. Ils seront récompensés conformément à ce qu'ils auront accompli de meilleur, et plus encore. Allah تبارك وتعالى dit : « *En revanche, celui qui a apporté le message de vérité et ceux qui y ont adhéré, ceux-là sont les véritables pieux[34] dont Allah satisfera tous les désirs, car c'est ainsi qu'Il récompense les vertueux ! [35] Allah absoudra leurs péchés les plus graves et les rétribuera, compte tenu de leurs plus belles œuvres* » [Sourate des Groupes, versets 33 à 35].

Le cheikh dit رحمه الله : « **Allah a envoyé tous les messagers en tant qu'annonceurs et avertisseurs** » : après avoir cité des principes fondamentaux de la foi tels que la résurrection, la rétribution et le règlement des comptes, le cheikh évoque un autre principe : la foi aux Messagers. Allah a envoyé des messagers pour fermer la porte à toute excuse et apporter les preuves évidentes, afin que personne ne dise : « *Seigneur ! Que ne nous as-Tu envoyé un prophète ?* » [Sourate Tâ-Hâ, verset 134]. Ils sont envoyés pour annoncer à ceux qui leur obéissent la promesse d'Allah, la belle récompense et la générosité qu'Il leur réserve, et pour avertir ceux qui leur désobéissent du dur châtement qui les attend. « **La preuve est cette parole du Très-Haut : « Tous ces prophètes ont eu pour mission**

d'annoncer la bonne nouvelle aux hommes et de les avertir, afin qu'ils n'aient, une fois la mission des prophètes accomplie, aucune excuse à invoquer devant le Seigneur. » [Sourate des Femmes, verset 165] ».

« Le premier de ces messagers est Noé عليه السلام et le dernier [à avoir été envoyé] Mouhammad ﷺ » : Allah envoya Noé à son peuple, qui était à l'époque l'unique peuple sur terre, lorsque le Chirk s'introduisit dans leurs habitudes. Il resta parmi eux neuf cent cinquante ans à les prêcher. Puis, Allah lui fit une révélation : "plus personne ne se convertira parmi ton peuple, à part ceux qui avaient déjà cru". Il عز وجل dit : « *Puis il fut révélé à Noé : « Plus personne ne se convertira parmi ton peuple, à part ceux qui avaient déjà cru. Ne t'afflige donc point de ce qu'ils faisaient ! » [Sourate de Hoûd, verset 36].* Il dit aussi عز وجل : « *Or, ceux qui avaient cru avec lui étaient fort peu nombreux » [Sourate de Hoûd, verset 40].*

Le dernier de ces messagers est notre Prophète Mouhammad ﷺ. Sa venue a clos la prophétie, il n'y aura après lui aucun prophète. Il est le Prophète de l'Heure, car il a été envoyé peu avant son avènement. Il dit ﷺ : « *J'ai été envoyé peu avant l'avènement de l'Heure avec l'autorisation de combattre par les armes jusqu'à ce qu'Allah soit adoré sans aucun associé. Ma subsistance est à l'ombre de ma lance. L'humiliation et l'avilissement toucheront tous*

ceux qui s'opposent à mon commandement. Et quiconque prend l'apparence d'un peuple en fait partie »⁶⁶.

Le cheikh dit : « La preuve que le premier des messagers est Noé عليه السلام est cette parole du Très-Haut : « *Nous t'avons fait des révélations, comme Nous en avons fait à Noé et aux prophètes qui l'ont suivi* » [Sourate des Femmes, verset 163] » : Allah cite dans ce verset le premier et le dernier des Messagers. « *Nous t'avons fait des révélations* », cela s'adresse à Mouhammad ﷺ, le dernier d'entre eux ; « *Comme Nous en avons fait à Noé* », le premier d'entre eux. Allah a réuni dans ce verset les deux extrémités de la chaîne des messagers.

« A chaque communauté, depuis Noé jusqu'à Mouhammad ﷺ, Allah a envoyé un messenger qui ordonnait d'adorer d'Allah seul et interdisait le culte des faux dieux (*Tâghout*). La preuve est cette parole du Très-Haut : « *En vérité, Nous avons envoyé un prophète à chaque communauté avec le message suivant : « Adorez Allah et éloignez-vous du culte des idoles ! »* » [Sourate des Abeilles, verset 36] ». La religion de tous les Messagers est la même : l'Islam. Tous les Messagers qu'Allah a envoyés appelaient leur peuple à l'adoration d'Allah, Seul, sans associé, et leur défendaient d'adorer les fausses divinités (*Tâghout*). Cette parole du Très-Haut en est la preuve : « *En vérité, Nous avons envoyé un prophète à chaque communauté avec le message suivant :*

⁶⁶ Rapporté par Ahmad 2/50 d'après un récit de 'Abdi-Allah ibn 'Oumar, mais sa chaîne de transmission est sujette à discussion. Voir « Irwâ Al-Ghalil » 5/109.

« *Adorez Allah et éloignez-vous du culte des idoles !* ». Cela prouve que l'appel des Messagers est le même, que leur religion est une : l'Islam. Seuls certains préceptes⁶⁷ et la façon d'accomplir les actes d'adoration varient et diffèrent. On retrouve dans les lois précédentes des actes d'adoration existant dans la Charia tels que la prière, l'aumône, le jeûne et même le pèlerinage ; ces actes leur sont donc communs, comme en témoignent les textes.

L'envoi des Messagers est une miséricorde d'Allah pour l'humanité ; s'ils n'avaient pas été là, les hommes avanceraient à tâtons dans les ténèbres et ne pourraient suivre le droit chemin. Mais ils se succédèrent les uns après les autres. Allah envoya Noé, Hoûd, Sâlih et le dernier d'entre eux, le sceau des prophètes, Mouhammad ﷺ. Il l'a envoyé à toute l'humanité : « *Nous ne t'avons envoyé à l'ensemble de l'humanité que pour porter l'annonce et donner l'alarme* », [Sourate des Saba', verset 28] « *Dis : « Ô hommes ! Je suis, en toute vérité, le Prophète d'Allah, envoyé à vous tous par Celui à qui appartient le Royaume des Cieux et de la Terre » »* [Sourate des Murailles, verset 158].

« **Allah a imposé à tous les serviteurs le rejet des faux dieux (Tâghout) et la foi en Allah** » : c'est le premier devoir du serviteur. Le rejet des faux dieux consiste à désavouer tout ce qui fait l'objet d'adoration en dehors d'Allah. Quant à la foi en Allah, c'est la foi en Sa Seigneurie et en Sa Divinité. Puis, le cheikh cite l'explication d'Ibn Al-Qayyim du sens de *Tâghout* : « **Ibn Al-Qayyim رحمه الله a dit :** » : il s'agit de l'Imam célèbre pour son savoir, sa maîtrise et ses

⁶⁷ Commandement de Dieu généralement contenu dans les Écritures saintes, auquel chaque fidèle est tenu de se conformer strictement [TLFi].

efforts d'interprétation, l'auteur de nombreux ouvrages. « *Le Tâghout est un être adoré, suivi ou obéi dont le statut (fixé par la loi) est exagéré par les serviteurs*⁶⁸ »⁶⁹ : *At-Toughyân* (transgression), *Al-Ghoulou* (exagération), c'est lorsque l'homme exagère, dépasse la limite établie par la loi et élève un être à un rang qui n'est pas le sien. L'auteur dit : « un être adoré, suivi ou obéi » : celui qui adore un autre qu'Allah outrepassa la loi, car les créatures sont des serviteurs, on ne les élève pas au rang de divinité.

« Suivi » renvoie à un imam ayant des adeptes. D'aucuns prennent un guide et dépassent les limites [établies par la loi] à son sujet en le plaçant au même rang que le Messager ﷺ et en le considérant infailibles. Si ce guide est satisfait de ce que font ces gens, c'est un *Tâghout*. Il en est de même pour le détenteur de l'autorité. Si les gens exagèrent à son sujet, au point de considérer l'obéissance qu'ils lui doivent indiscutable au même titre que l'obéissance qu'ils doivent à Allah et au Messager, ils auront dépassé la limite en l'élevant à un rang qui n'est pas le sien.

Le cheikh dit : « *Les Tawâghit*⁷⁰ sont nombreux » : il existe en effet un nombre incalculable d'êtres adorés en dehors d'Allah. « *On en dénombre cinq à leur tête* » : il s'agit des plus importants, des principaux. « *Le diable (Ibliss), qu'Allah le maudisse* » : le "*Tâghout des Tawâghit*", Satan le maudit. Il convient de dire [quand on l'évoque] : "le maudit" et non : "Qu'Allah le maudisse", car on

⁶⁸ Si cet être est consentant ou montre de la satisfaction, il est le *Tâghout*, dans le cas contraire, c'est celui qui exagère le statut, en dépassant la limite fixée par la loi, qui est le *Tâghout*. [Ndt.] Cf. Saleh Al-Cheikh dans *Charh Fath al-Majîd, Maktabat Dar al-Hijâz, en arabe, vol.1, p. 65-66.*

⁶⁹ « I'lâm Al-Mouwaqqi'in » (1/50).

⁷⁰ Pluriel de *Tâghout*.

n'adore pas Allah en invoquant contre le diable, mais plutôt en cherchant refuge auprès d'Allah contre son mal, en de nombreux instants de notre vie : lorsqu'on débute la prière, avant de lire le Coran, en entrant aux toilettes, en entrant et sortant de la mosquée, et en de nombreux autres instants cités dans les textes.

« Toute personne qui se complaît à être adorée » : il a restreint à celui qui se complaît pour ne pas inclure les anges et les prophètes. En effet, certains *mouchrikoun* les adorent, mais eux n'approuvent pas leurs actes et les désavouent.

« Toute personne qui appelle les gens à l'adorer » : existe-t-il une transgression pire que celle-ci ? Appeler les gens à l'adoration de sa propre personne ! Celui qui obéit en répondant à cet appel, franchit la limite fixée par la loi.

« Toute personne qui prétend avoir une quelconque connaissance de l'invisible » : cette prétention contredit la parole du Très-Haut : « Dis : « *Aucun de ceux qui peuplent les Cieux et la Terre ne connaît le mystère de l'Univers en dehors d'Allah.* » » [Sourate des Fourmis, verset 65]. Quiconque prétend connaître l'insaisissable est un *Tâghout*.

« Toute personne qui ne juge pas selon les lois qu'Allah a révélées » : est un *Tâghout*. Elle peut être mécréante ou ne pas l'être, mais elle reste un *Tâghout*, car elle transgresse, en jugeant avec sa loi, la limite qui lui était fixée. Et de même, celui qui lui obéit et l'approuve, exagère à son sujet et outrepassa la limite.

Puis, le cheikh cite la preuve concernant l'obligation de renier le *Tâghout* et de croire en Allah. Il dit : « La preuve est cette parole du Très-Haut : « *Point de contrainte en religion maintenant que la*

vérité se distingue nettement de l'erreur. Désormais, celui qui renie les fausses divinités pour vouer sa foi au Seigneur aura saisi l'anse la plus solide » [Sourate de la Vache, verset 256] ». Puis, il dit : « Ceci est le véritable sens de : *Il n'y a de dieu qu'Allah* » : autrement dit, le désaveu du *Tâghout* et la foi en Allah se retrouvent dans le sens de la parole : *Il n'y a de dieu qu'Allah*.

Le cheikh dit : « On trouve dans ce Hadith : « *La tête de cette religion est la profession de foi, les membres sur lesquels elle repose, la prière, et son point culminant, le Jihâd*⁷¹ » ». Il s'agit d'un passage d'un long Hadith de Mou'âdh rapporté par At-Tirmidhî entre autres, dans lequel il dit : « *Ô Messenger d'Allah ! Enseigne-moi une pratique qui me permettra d'entrer au Paradis et m'éloignera de l'Enfer* ». Le Messenger ﷺ lui répondit : « *Tu m'as certes demandé quelque chose d'énorme, mais qui, malgré tout, est aisé pour celui à qui Allah facilite* ». Puis, plus loin dans le hadith, le Prophète ﷺ dit à Mou'âdh : « *Ne voudrais-tu pas que je t'apprenne l'essence de tout ce avec quoi je suis venu, son pilier et son point culminant ?* ». Mou'âdh lui dit : « *Bien sûr, Messenger d'Allah* » - « *La tête de cette religion est la profession de foi* » : c'est-à-dire la tête, le point de départ, le sommet, c'est l'Islam qui se traduit par la profession de foi : *Il n'y a de dieu qu'Allah*.

Puis, il dit : « *les membres sur lesquels elle repose, la prière* » : la prière est la principale obligation pour les musulmans après le *Tawhîd*.

⁷¹ Rapporté par Ahmad 231/5 et At-Tirmidhî (N°2616) qui a dit : « ce Hadith est Hassan Sahîh ».

« *Son point culminant, le Jihad* » : la marque de la puissance, de la force de l’Islam et de ses adeptes, se manifeste quand le Jihad est sur pied et son étendard brandi. En revanche, lorsque les musulmans abandonnent le Jihad, comme à notre époque, ils sont humiliés et rabaissés.

Et Allah est plus savant.

Qu’Allah couvre d’éloge notre prophète Mouhammad et lui accorde le salut ainsi qu’à sa famille et ses compagnons.